LA VOIRIE AU QUEBEC

SERVICE TECHNIQUE DE LA CIRCULATION

CANQ VO 166 Ex.1

Ministère de la Voirie du Québec Service Technique de la Circulation

CANQ VO 166 E4.1

TABLE des MATIÈRES

LISTE DES FIGU	RES						
LISTE DES TABL	EAUX						
AVERTISSEMENT.	• • • • • • •			• • • • •			1
INTRODUCTION							
RÉSUME DE L'ÉTU							
Inventa	aire aire des	immatricula	tions			• • • • • •	
Introdu	action au	x propositi	ons			• • • • • •	
						• • • • •	. • • • • LV
DEUXIEME PARTIE	LES	SOLUTIONS			· ·		•
CHAPITRE I -	INTRODU	CTION AUX P	ROPOSITIO	NS	• • • • •		13
	A- LES Les	OBJECTIFS. PRINCIPAUX	ITINÉRAI	RES (F	OUTES	PROVIN	13
	Les	ITINERAIRE	S SECONDA	IRES (ROUTES	RÉGIC)_
		ROUTES LOC	•	• • • • •		•••••	15
	RÉSI	SSIFICATION EAU ROUTIER	DES CENT	RES UR	BAINS	ET DU	15
	I- II-	CLASSIFICA CLASSIFICA Routes pro	TION DU R vinciales	.ÉSEAU	ROUTIE	R	16
		Routes rég Rues et ch					
CHAPITRE II - L	•					_	
	⊥ ~	CCES DE REV FINANCEMENT LE RÉSEAU LE RÉSEAU	PROVINCIA RÉGIONAL。	L	• • • • • •	• • • • •	23
	III- C- IMPI	LE RÉSEAU LICATIONS F	ues métho LOCAL INANCIÈRE				.00
CONCLUSIONS ET	RECOMMANI	ATIONS.		•			

TROISIÈME PARTIE, LES PROBLEMES

ANNEXE	1- HISTORIQUE DE LA VOIRIE
	LA VOIRIE JUSQU'EN 1815
-··	LA PÉRIODE 1855-1907
	LA PÉRIODE 1907-191940
	LA PÉRIODE 1919 A NOS JOURS4
ANNEXE	
ANNEXE	2- CONDITION DES RÉSEAUX ROUTIERS4
A-	
	1- EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER, QUEBEC-ONTARIO4
	Croissance des réseaux routiers4
	Routes améliorées et routes pavées4'
	Effet d'une structure administrative
	différente49 Inventaire des routes du ministère de la
	Voirie49
* ±	*O111Ce0**********************************
	II- ÉVOLUTION DE L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES
	AUTOMOBILES, QUÉBEC-ONTARIO5]
•	Densité de la circulation
В	VOIDIE MUNICIDALE
D	VOIRIE MUNICIPALE
	MODELLOW DO RESERVE HE ROLLS
ANNEXE	3- ASPECT FINANCIER DE LA VOIRIE66
	PEDENGE
A-	DEPENSES
	1- DÉPENSES DE VOIRIE RURALE, QUÉBEC-ONTARIO66
•	La Voirie et le budget provincial,66
	Coût des routes, Québec-Ontario67
-	out des l'edeces, duesce-entalles
	II-, DÉPENSES DE VOIRIE MUNICIPALE, QUÉBEC-ONTARIO72
•	III- ÉTAT DES DÉPENSES DE VOIRIE AU QUÉBEC73
	Dépenses du ministère de la Voirie77
В-	REVENUS
Ъ-	1- REVENUS PROVINCIAUX, QUÉBEC-ONTARIO79
	Frais d'immatriculation
	Taxe sur les carburants
	Vente de gazoline
	Revenu total85
	Revenus comparés aux dépenses90
	II- REVENUS MUNICIPAUX95
*	

LISTE DES FIGURES

۱-	Organisation du financement des réseaux provincial et régional	27
	1-Réseau routier rural, Québec-Ontario, 1937-1962	46
	2-Évolution des routes améliorées et pavées Québec- Ontario, 1937-1962, Réseau routier rural	48
	3-Responsabilité financière du ministère de la Voirie sur l'ensemble du réseau routier rural du Québec, 1947-1962	53
	4-Immatriculation des véhicules automobiles, Québec-Ontario, 1937-1963	. 55
	5-Variation du nombre de véhicules automobiles par mille de routes pour le Québec et l'Ontario, 1937-1962	58
	6-Réseau routier urbain, Québec-Ontario, 1937-1962	64
	7-Pourcentage de la longueur des rues pavées par rapport à la longueur totale des rues, municipalités importantes du Québec et de l'Ontario, 1940-1962	65
	8-Relation entre les dépenses de voirie rurale et les dépenses nettes totales provinciales, Québec-Ontario, 1937-1961	69
٠.	9-Dépenses affectées à la voirie rurale, Québec-Ontario 1937-1962	71
	10-Dépenses municipales à l'item voirie pour le Québec et l'Ontario, 1937-1962	7 5
	11-État des dépenses totales de voirie, Québec 1952-1962	7 8
	12-Ventes de gazoline, Québec-Ontario, Canada, 1952-1963	87
-	13-Revenus provenant de l'utilisation des véhicules automobiles, Québec-Ontario, 1937-1963	91
	14-Revenus par véhicule, immatriculation et taxes sur les carburants, Québec-Ontario, 1937-1963, Canada 1952-1963	92
	15-Revenus provenant de l'utilisation des véhicules automobiles en pourcentage des dépenses affectées à la Voirie rurale, Québec-Ontario, 1937-1963	

LISTE DES TABLEAUX

A	Classification des agglomérations urbaines, selon l'im- portance de leur population, de la main-d'oeuvre et des ventes au détail, 1961	17
B-	Inventaire des routes et chemins du ministère de la Voirie en fin de saison 1964	32
C-	Coût moyen de l'entretien des routes selon la classe	33
D-	Coût comparatif de l'entretien total entre les réseaux actuels et proposés, 1963-1964	34
_		
.1	-Inventaire du réseau routier rural, Québec-Ontario, 1937-1962	45
II.	-Réseau routier rural, chemins améliorés et pavés, Québec- Ontario, 1963	50
111	-Responsabilité financière du ministère de la Voirie par rapport au réseau routier du Québec, 1947-1963	52
IV.	-Immatriculation des véhicules automobiles, Québec-Ontario, 1937-1963	54
γ.	-Immatriculation des véhicules par mille de route, Québec- Ontario, 1937-1962	59
	-Véhicules par mille de route provinciale, Québec-Ontario, 1952-1962	61
VII-	-Inventaire du réseau routier urbain, Québec-Ontario, 1937-1962	
VIII-	-Relation des dépenses de voirie rurale aux dépenses net- tes totales provinciales, Québec-Ontario, 1937-1961	6 8
IX-	-Dépenses affectées à la voirie rurale, Québec-Ontario, 1937-1962	70
X-	-Dépenses de voirie municipale, Québec-Ontario, 1937-1962.	74
XI-	-État des dépenses totales de voirie au Québec, 1952-1962.	76
XII-	-Coût moyen de l'immatriculation des véhicules automobi- les, Québec-Ontario-Canada, 1953 et 1963	81
XIII-	-Taxe sur les carburants, Provinces canadiennes, 1937-1964.	83
XIV-	-Taxe sur les carburants, Provinces canadiennes, 1952-1964.	84
	-Ventes de gazoline, Provinces canadiennes, 1952-56-61-62-63	86

et de la taxe sur les carburants, Québec-Ontario,	
1937-1963	88
XVII-Revenu total par véhicule dans les provinces canadien-	0.0
nes, 1952-1963	89

1

∵ .€

٠.

AVERTISSEMENT

Au cours de la présente étude, nous nous sommes inspirés d'un ouvrage écrit par M. Yves Dubé: "LES PROBLÈMES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DE LA VOIRIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC", Québec 1955; étude faisant partie de l'ensemble des travaux présentés par l'Union des Municipalités de la Province de Québec, à la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels.

Pour une meilleure compréhension de notre rapport, nous avons cru nécessaire de présenter un résumé du premier chapitre de l'étude de M. Dubé sur l'historique de la voirie. Pour le restant du rapport, les conclusions sont différentes; principalement lorsqu'elles découlent de comparaisons entre le Québec et l'Ontario; les changements survenus depuis 10 ans ont été importants dans les deux provinces. Nous avons remis à jour plusieurs tableaux de l'étude de M. Dubé; plusieurs furent supprimés à cause de la fragilité des statistiques ou à causes du peu d'intérêt qu'ils offraient; d'autres furent aussi ajoutés lorsqu'ils étaient nécessaires à la compréhension du problème.

Enfin, toutes les statistiques importantes ont été portées sur graphiques afin de faciliter l'interprétation visuelle des variations.

Il importe en dernier lieu, de faire certaines remarques sur la nature, la qualité et la portée des statistiques utilisées. Plusieurs de ces statistiques sont des aggrégats d'une multitude de données plus ou moins homogènes; ainsi le réseau routier est quantifié, mais rien n'est dit au sujet de la qualité des routes. En second lieu, certaines statistiques sont des approximations comportant des erreurs d'estimation systématiques ou accidentelles; comme exemple, nous savons que les dépenses municipales sont souvent mal rapportées, et parfois même omises.

Ces deux caractéristiques des statistiques, particulièrement la première, sont d'une importance considérable quant il s'agit de comparer l'Ontario et le Québec. Une étude plus approfondie aurait demandé plus de données qu'il est impossible de recueillir dans le court temps à notre disposition.

QUEBEC, le 2 juillet 1965.

Étude préparée par:

Michel Bérard,

Géographe - économiste

Robert Grégoire

mul Brunding

ing. diplômé en circulation routière.

maître en urbanisme.

Etude approuvée/par:

Henri Ferron, Ing.A.G.
Directeur Service Technique

de la Circulation

INTRODUCTION

Le présent rapport étudie la condition de la voirie au Québec et suggère quelques solutions aux problèmes administratifs et financiers du ministère de la Voirie et des municipalités. Ce rapport se divise en trois parties.

La première partie est un résumé de l'étude dans lequel nous référons aux différentes annexes où les problèmes y sont exposés d'une façon complète et détaillée.

La deuxième partie porte sur les solutions suggérées. Nous y présentons un schéma de ce que devrait être la classification fonctionnelle du réseau routier rural et ensuite, nous situons et répartissons les responsabilités financières et administratives nécessaires au développement ordonné du réseau proposé. Ce mode de classification, universellement accepté, permet de grouper systématiquement les routes à caractères communs.

La partie des annexes est un exposé élaboré des problèmes de voirie au Québec: l'histoire, les conditions du développement, et les aspects financiers y sont esquissés; au besoin nous avons comparé la voirie du Québec à celle de l'Ontario.

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Historiquement, les faits saillants dans le domaine de la voirie au Québec, furent son développement
lent et les changements fréquents dans sa législation.
A l'origine, on a pratiqué une politique de grande centralisation pour ensuite passer à une période d'extrême décentralisation et enfin revenir à une centralisation peut-être différente, mais apparaissant plus forte;
on acceptait ainsi des changements sociaux, économiques
et politiques.

INVENTAIRE:

INVENTAIRE DU RÉSEAU ROUTIER RURAL

QUÉBEC - ONTARIO 1937 - 1962

	· ·			
	RÉSEAU TOTAL (Milles)	ROUTES AMÉLIORÉES (Milles)	ROUTES PAVÉES (Milles)	
	Québec Ontario	Québec Ontario	Québec Ontario	
1937	35 001 76 535	17 880 56 094	3 298 5 986	
1962	54 477 77 143	43 574 73 163	13 266 20 315	
Augmentation 37 - 62	55.6% 0.8%	143.7% 30.4%	302.2% 239.4%	
Annuelle	1.8%	3.6% 1.1%	5.7% 5.0%	

Source: Tableau I page 45

- De 1937 à 1962, le <u>réseau routier rural</u> québécois augmentait de 56%; le réseau ontarien demeurait stable.
- De 1937 à 1962, le <u>réseau de routes ru-</u> rales améliorées augmentait de 144% au Québec et de 30% en Ontario.
- De 1937 à 1962, le <u>réseau de routes rura-les pavées augmentait de 302% au Québec et de 239% en Ontario.</u>
- Le Québec et l'Ontario ont des structures administratives et financières différentes; bien que les équipements routiers étaient différents en 1937, ils sont devenus comparables en 1962.
- A l'été 1962, le ministère de la Voirie entretenait 29 953 milles de routes améliorées; soit 69% des routes rurales améliorées (page 52)
- A l'hiver 1962-1963, le ministère de la Voirie entretenait 37 660 milles de routes; soit 69% du réseau routier total. (page 52)
- Entre 1947 et 1962, le millage des routes rurales entretenues par le ministère de la Voirie l'été augmenta de 44%; cependant le ministère entretient une proportion de plus en plus faible de routes par rapport au total des routes rurales améliorées (page 52)

IMMATRICULATION DES VEHICULES AUTOMOBILES

QUEBEC - ONTARIO 1937 - 1945 - 1956 - 1963

		QUEBEC	•	•		ONTARIO		
·	TOTAL	AUTOMOBILES	VEH	сомм.	TOTAL	AUTOMOBILES	VEH.	COMM.
			_	%Tot.				% Tot
1937	197 917	161 317	34 074	17.2	623 918	543 649	75 687	12.1
1945	228 681	171 240	54 607	23.9	662 719	556 740	100 234	15.1
1956	844 827	627 993	203 420	24.1	1 710 240	1 401 259	297 329	17.4
1963	1 381 801	1 068 291	299 336	21.7	2 268 320	1 926 878	333 701	14.7
				·				
Augment								
Annuell 37-63	es 7.7%	7.6%	8.7%		5.1%	5.0%	5.9%	
37-45	1.8%	0.8%	6.1%		0.8%	0.3%	3.6%	
45-56	12.5%	12.5%	12.7%		9.0%	8.8%	10.4%	
56-63	7.3%	7.9%	5.7%		4.1%	4.7%	1.7%	

SOURCE: Tableau IV, (Page 54)

INVENTAIRE DES IMMATRICULATIONS:-

- En 1963, le nombre de véhicules automobiles au Québec était de 6 fois plus élevé qu'en 1945. En Ontario on immatriculait 3.6 fois plus de véhicules en 1963 qu'en 1945.
- La période 1945-1956 a connu des accroissements plus grands que la période 1956-1963 au cours de laquelle Québec connu des accroissements annuels moyens de 7.3% et 1º0ntario de 4.1%.
- Québec a toujours eu proportionnellement plus de véhicules commerciaux que l'Ontario; 21.7% au Québec comparé à 14.7% en Ontario, en 1963.
- En 1962, le Québec comptait 29.4 véhicules par mille de routes améliorées, et 96.6 par mille de routes pavées. L'Ontario en comptait 29.8 et 107.2 (page 57)
- En 1962, le réseau de rues urbaines (7 789 milles) représentait 12.5% du total des réseaux urbain et rural. Ce réseau desservait les trois quarts de la population (page 63)
- En 1962, 80.6% des rues étaient pavées au Québec et seulement 56.7% l'étaient en Ontario (page 63)

DÉPENSES: -

- Pour la période 1937-1961, le Québec consacrait en moyenne 29.8% du budget provincial à la voirie, et 1'Ontario 30.5% (page 88)
- De 1956 à 1961, le Québec consacrait en moyenne 28.8%, et l'Ontario 33.3% (page 68)
- Les dépenses totales de voirie sont plus élevées en Ontario (page 70)
- Les dépenses par mille de routes améliorées sont plus élevées au Québec, mais elles devraient s'équilibrer aux mêmes taux qu'en Ontario d'ici quelques années (page 71)
- La voirie municipale coûte le même prix par mille au Québec et en Ontario; elle coûte deux fois plus cher que la voirie rurale (page 74)
- En 1962, 74.9% des dépenses totales de voirie étaient affectées au réseau rural (185.4 millions sur 247.7) (page 76)
- En 1962, le gouvernement provincial dépensait un montant égal à 90% des dépenses de voirie rurale. (figure 11, page 78)
- En 1962, les gouvernements municipaux dépensaient un montant égal à 106% des dépenses de voirie municipales (figure 11, page 78)
- Tous les subsides fédéraux ou autres ont dû être attribués au réseau provincial, bien que dans certains cas, ils étaient destinés aux travaux de nature urbaine (figure II page 78)

- Il semble, d'après les statistiques du gouvernement fédéral que le gouverne' ment provincial dépense proportionnellement de moins en moins pour la voirie rurale (figure 11, page 78)
- Le ministère de la Voirie administre une proportion toujours plus grande des argents consacrés à la voirie par le gouvernement provincial. (figure 11, page 78)

REVENUS: -

- Seuls les revenus provenant des immatriculation et des taxes sur les carburants sont considérés.
- Les coûts moyens d'immatriculation n'ont pas changé au Québec au cours de la décade 1953-1963, alors qu'ils doublaient en Ontario. Toutefois les coûts au Québec étaient parmi les plus élevés. (page 81)
- Le taux de la taxe sur les carburants n'est pas le plus élevé au Canada; il est sensiblement le même qu'en Ontario (page 83)
- Depuis 1937, l'automobiliste québécois a versé en taxe sur l'essence une moyenne de \$3.42 par année de plus que l'automobiliste ontarien (consommation moyenne de 600 gallons par an).
- De 1937 à 1950, 78.4% des dépenses faites par le gouvernement provincial ont été couvertes par les revenus. De 1950 à 1962, 85.5% l'ont été. (pages 88 et 94)
- La taxe sur les carburants est la principale source de revenus. Elle représente les trois quarts des revenus de la route et 65% des dépenses de voirie faites par le gouvernement provincial. (page 88)

- Les exemptions de taxes sur la vente des carburants sont actuellement de 10% au Québec: même en abrogeant toutes ces exemptions, on ne pourrait augmenter sensiblement les revenus. La moyenne des exemptions au Canada est de 17%, et en Ontario de 13%. (pages 86 et 87)

INTRODUCTION AUX PROPOSITIONS: -

- L'étude couvre les trois quarts de la population du Québec et représente près de 90% des ventes au détail (page 15)
- L'analyse tient compte de 208 agglomérations urbaines; c'est-à-dire tous les centres constitués de 1 000 habitants ou plus. (page 15)
- Les agglomérations de plus de 50 000 habitants (au nombre de 7) totalisent plus de la moitié de la population et accaparent les deux tiers des ventes au détail. (page 16)
- La classification suivante est proposée pour le réseau routier rural: (pages 18 et 20)
 - 1- Routes provinciales (5 500 milles)
 - 2- Routes régionales (12 000 milles)
 - 3- Rues et chemins locaux.
- Les routes provinciales et régionales relieront au moins tous les centres de 1 000 habitants et plus; les routes provinciales relieront tous les centres de 8 000 habitants et plus.
- Le réseau proposé desservira environ 85% de toute la circulation.

SUGGESTIONS: - (pages 21 à 36)

- La Voirie devrait s'occuper entièrement des réseaux provincial et régional; même à l'intérieur des agglomérations urbaines.
- La Voirie devrait entretenir le même réseau en été et en hiver.

- L'entretien d'été et d'hiver des routes régionales et provinciales dans les agglomérations de 8 000 habitants et plus devrait être fait par la municipalité, avec subvention de la Voirie; cette subvention serait égale au coût moyen de l'entretien de la route en milieu rural adjacent.
- Les municipalités, ou les organismes régionaux devraient être consultés par la Voirie dès les premières phases de l'élaboration des projets de voirie.
- Les rues et chemins locaux devraient être sous la seule responsabilité des municipalités.
- A cette fin, le gouvernement provincial redistribuera une partie des revenus de la taxe sur les carburants ou autres. Cette distribution devrait être guidée par les critères suivants: population, immatriculation, indice de richesse et genre de municipalité (urbaine ou rurale).
- Sujet à ce qui précède, une somme représentant de 15 à 20% des revenus provenant des frais d'immatriculation des véhicules automobiles et des taxes sur les carburants devrait être distribuée entre les municipalités pour l'aménagement des réseaux locaux.

Deuxième Partie

LES SOLUTIONS

CHAPITRE I

INTRODUCTION AUX PROPOSITIONS

Dans cette deuxième partie, nous nous proposons d'exposer les principales solutions aux problèmes soulevés au cours du présent travail. Nous présentons un bref aperçu des grands objectifs du ministère de la Voirie ainsi qu'une classification préliminaire des routes; la redistribution des responsabilités administratives et financières en matière de voirie y sera exposée.

A- LES OBJECTIFS:-

Le Québec se divise en un certain nombre de régions qui se distinguent par des caractéristiques fondamentales: agriculture, industrie primaire, industrie manufacturière ou industrie touristique.

Ces régions ont des besoins socio-économiques différents et il appartient à l'Etat de fixer et d'atteindre les grands objectifs pouvant satisfaire ces besoins. La Voirie apporte une contribution active en favorisant l'aménagement du meilleur réseau routier, lequel doit répondre aux objectifs visés.

Il importe que ces territoires soient reliés par un réseau routier convenant à la circulation, c'est-àdire un réseau de routes sécuritaires et d'une capacité suffisante.

C'est surtout à l'intérieur et dans les environs immédiats des régions les plus dynamiques que le problème de la circulation est le plus aigü. Généralement, ces régions circonscrivent un centre urbain important, et on y rencontre les principaux problèmes de communications routières.

LES PRINCIPAUX ITINÉRAIRES (ROUTES PROVINCIALES)

On a surtout besoin de grandes voies de communication entre les principaux centres urbains. Il est
préférable de cesser de courrir tous les villages au
moyen de routes d'intérêt provincial pour construire
comme on l'a déjà fait dans nombre de cas, des routes
plus directes entre les centres ou agglomérations urbaines importantes.

Certaines routes provinciales actuelles devront être reclassifiées et pourraient très facilement devenir des routes régionales ou locales; de plus, quelques tronçons de routes provinciales traversant des agglomérations urbaines importantes devront être remplacés par de nouvelles routes évitant le centre des affaires. peut sembler regrettable de sacrifier certains tronçons de routes en faveur de voies nouvelles; toutefois, l'élimination de la circulation en transit, ou la séparation entre la circulation locale et celle à longue distance augmente la sécurité routière, favorise le décongestionnement et facilite la circulation locale. De plus, l'élimination de la circulation de passage augmente la "longévité" des rues locales et diminue d'autant la charge financière qu'ont à supporter les propriétaires fonciers des petites agglomérations.

LES ITINÉRAIRES SECONDAIRES (ROUTES RÉGIONALES)

Dans un programme de voirie, on ne peut négliger les centres secondaires, et il est nécessaire de fournir à la population de ces centres un moyen adéquat de communication avec le réseau provincial. En effet, le développement régional est l'élément fondamental qui favorise la circulation sur le réseau provincial. Les routes régionales répondent à ce besoin. Jusqu'à maintenant, on a le plus souvent confondu les routes provinciales et régionales. Il nous apparaît avantageux de séparer complètement ces deux types de routes.

Tout comme les routes provinciales, les routes régionales doivent être aussi directes que possible, et dépendent d'une planification suivie et d'un contrôle rigoureux des normes établies. LES ROUTES LOCALES.

Enfin viennent les routes desservant la population riveraine et la circulation locale. De plus en plus on réalise au Québec, ou du moins on réalise mieux que des problèmes d'urbanisme se posent au niveau de nos petites et moyennes municipalités; ces problèmes devront toutefois être solutionnés au niveau municipal, et il n'appartient pas au ministère de la Voirie de planifier et de réaliser les réseaux de rues ou de chemins locaux.

Dans ce bref exposé, nous avons esquissé les besoins à long terme de la voirie tels qu'ils se présentent dans le contexe économique et social du Québec qui, depuis quelque temps est mû par un dynamisme extraordinaire. Les objectifs signalés plus haut semblent éloignés; toutefois ils sont valables. Il ne reste qu'à prendre les moyens nécessaires et utiles pour les atteindre. Ces moyens se traduisent pas la réalisation des programmes à court, moyen et long termes.

B- CLASSIFICATION DES CENTRES URBAINS ET DU RÉSEAU ROUTIER.

Avant d'entreprendre une classification fonctionnelle du réseau routier, il est indispensable de mesurer l'importance relative des agglomérations urbaines et de délimiter le territoire directement influencé par ces dernières. A partir de cette classification, on définira le réseau routier provincial lequel doit accomoder tous les principaux mouvements de la circulation à longue distance. Le réseau régional vient ensuite s'ajouter au réseau provincial pour desservir la région qui gravite autour d'un pôle d'attraction principal. Le réseau local dessert ensuite la population éparse de ces régions.

1- CLASSIFICATION DES CENTRES URBAINS.

La classification des centres urbains s'est faite à l'aide de trois critères différents:

- 1- La population.
- 2- La main-d'oeuvre.
- 3- Le total des ventes au détail.

Dans cette étude, nous avons tenu compte des municipalités constituées de l 000 habitants et plus, et nous les avons groupées selon le cas, en zones métropolitaines lorsque l'habitation nous semblait continue et contiguë. Nous avons adopté la classification du B.F.S. pour les zones métropolitaines de recensement.

Nous avons analysé 208 agglomérations urbaines comprenant plus de 350 municipalités. Ces agglomérations urbaines totalisent 74.1% de la population du Québec, 78.6% de la main-d'oeuvre totale, et 89.4% de toutes les ventes au détail.

L'étude consiste à déterminer selon chacun des critères, et pour chaque municipalité, le rang qu'elle occupe par rapport à l'ensemble des municipalités constituées. Nous avons découvert quatre groupes importants de municipalités.

Nous présentons au tableau A, un résumé de la classification. Le groupe I qui ne représente que 7 zones métropolitaines de 50 000 habitants ou plus, totalise 55% de la population et les deux tiers des ventes au détail. Le groupe II comprend 29 agglomérations dont la population varie entre 8 000 et 50 000 habitants; il représente 11% de la population et 13.5% des ventes au détail. Finalement, les groupes III et IV sont constitués de 172 agglomérations comptant moins de 8 000 habitants et ne représentent que 8.3% de la population et 9.3% des ventes au détail.

II- CLASSIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER.

L'étude des besoins routiers permet d'établir l'ordre des priorités pour les nouvelles constructions ou pour les reconstructions. Cependant avant de pouvoir estimer les besoins, il est nécessaire de classifier chacune des routes à l'intérieur d'un système fonctionnel; ce réseau prévu doit satisfaire aux besoins d'une population toujours de plus en plus dépendante de la route. Pour chacune des classes proposées plus loin, on devra fixer les normes correspondantes aux besoins de la circulation présente et future.

TABLEAU A

Classification des agglomérations urbaines, selon
l'importance de leur population, de la main-d'oeuvre et des ventes au détail. 1961.

GROUPE	LIMITE POPULAT		POURCENTAGE DU QUEBEC Population Main- Ventes			Nombre d'ag-	
OVOOLE LOLDBYL				d'oeuvre	au détail	glomérations	
I	50 000	et plus	54.9	60.3	66.6	7	
II	8 000	à 50 000	10.9	10.7	13.5	29	
III	2 800	à 8 000	4.7	4.5	6.1	55	
ıv	1 000	å 3 2 800	3.6	3.1	3.2	117	
		•				procedure and the second	
			74.1%	78.6 %	89.4 %	208	

D'après B.F.S., Ottawa, Recensement du Canada 1961.

Cette classification fonctionnelle est la seule jugée adéquate dans la plupart des pays, lorsqu'il s'a-git d'étudier les besoins des routes dont l'usage varie du service de la propriété (rues, chemins, etc...) jusqu'au service exclusif du mouvement des véhicules (autoroutes et routes à accès contrôlés). Après comparaison des diverses classifications utilisées ailleurs nous proposons la classification suivante:

- 1- Routes provinciales.
- 2- Route régionales.
- 3- Rues et chemins locaux.

Les routes à caractère spécial, telles les routes de pénétration ou de développement, les routes touristiques, les routes conduisant à des parcs provinciaux ou nationaux etc., sont intégrées dans une des classes proposées selon la nature principale de la route.

Les caractéristiques de chacune de ces classes sont les suivantes:

Route provinciales:-

Notre réseau provincial actuel est le résultat ou l'aboutissement d'un grand nombre de décisions et de programmes sporadiques antérieurs qui n'ont pas toujours été logiques, mais qui collaient aux impératifs du temps.

C'est ainsi que assez souvent, les constructions se sont faites sans tenir compte de l'intensité, de la nature et des besoins futurs de la circulation. Nous reconnaissons que des efforts isolés furent tentés, mais le manque de standardisation dans les normes conduisit aux résultats que l'on connaît: plusieurs routes provinciales ont aujourd'hui des standards nettement inférieurs à ceux exigés par le trafic qu'elles portent.

Nous proposons que les routes provinciales relient entr'elles les principales agglomérations urbaines et les grandes régions du Québec. Nous proposons aussi que ces routes donnent accès aux grandes agglomérations situées dans les provinces ou états voisins. Ces grandes agglomérations au nombre de 36, comprennent les groupes I et II présentés au tableau et englobent les centres d'une population d'au moins 8 000. Elles sont localisées sur les grands axes actuels de circulation.

Conçues d'abord pour favoriser le mouvement des véhicules, ce qui présuppose un contrôle au moins partiel des accès, ces routes pourront donner accès aux propriétés riveraines.

Quoique reliant des centres moins importants, une route pourra être assignée à cette classe si elle dessert un itinéraire ou un courant de circulation dont le caractère majeur est de nature provinciale.

Ces routes représentent l'ossature du réseau complet. Elles fixent les axes majeurs et représentent environ 10% du réseau routier actuel: soit 5 500 milles de routes y compris 1200 milles d'autoroutes et de routes à accès contrôlés; c'est 1 500 milles de moins que ce que nous considérons actuellement comme routes provinciales (les routes numérotées).

Routes régionales:-

Il existe une relation directe et fonctionnelle entre les routes provinciales et régionales. En effet, la route régionale est l'instrument de base qui favorise l'activité sociale et économique de la région.

Ces routes sont au milieu de la classification et sont conçues pour favoriser également l'accès à la propriété riveraine et la circulation des véhicules. Elles donnent accès au réseau provincial et relient les centres d'importance secondaire au centre principal de la région. Les centres secondaires comprennent au moins les agglomérations urbaines mentionnées dans les groupes III et IV de la classification proposée précédemment, et auxquelles nous ajoutons les municipalités rurales de plus de 2 000 habitants. A cette classe seront ajoutés les grands collecteurs de circulation dont l'intérêt est de nature autre que locale.

Les routes régionales représenteront environ le cinquième du total des routes rurales, soit environ 12 000 milles de routes; elles correspondent dans une large mesure aux chemins municipaux de deuxieme classe tels que définis par le ministère de la Voirie.

Les deux premières classes de routes comprennent environ le tiers de la longueur totale du réseau et accomodent de 85 à 90% de la circulation. Il est normal que l'attention de l'Administration et de la Législature soit davantage concentrée sur ces routes qui doivent être construites pour accomoder les volumes de circulations prévus pour une période d'environ 25 ans.

Rues et chemins locaux:-

Ces rues et chemins ont un très faible volume de circulation et la vitesse des véhicules y est plus lente; surtout à l'usage du propriétaire foncier, elles ne desservent pas les mouvements importants de circulation; ceci ne veut pas dire qu'elles doivent être aménagées au hasard. Trop souvent a-t-on agi au petit bonheur et gaspillé des capitaux importants, créant ainsi des charges financières inutiles pour les générations présentes et futures.

Comme nous l'avons vu plus haut, il existe des problèmes d'urbanisme, entre autres ceux engendrés par la localisation et la construction des routes provinciales et régionales. Il importera de procéder à la planification complète de tout le système de rues et de routes; les unes et les autres sont complémentaires et chaque classe de routes doit remplir la fonction pour laquelle elle est construite.

LES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les quelques pages qui précèdent visent à rappeler les principaux objectifs visés par le ministère de la Voirie et présentent la classification proposée du réseau routier rural. Dans les lignes qui suivent, nous illustrerons ce qui nous semblent les meilleurs moyens à prendre pour organiser et financer le réseau routier dans le sens des grands objectifs déjà énumérés. Nous n'aborderons pas ici les solutions pouvant toucher l'organisation interne du ministère de la Voirie; nous attribuerons des responsabilités administratives et financières aux différents gouvernements ou organismes publics: provincial, régional et local.

Le ministère de la Voirie, grâce à ses services techniques bien organisés et à ses délégués régionaux, est l'autorité compétente pour décider et accomplir des travaux de voirie.

Nous suggérons comme première étape, que le ministère de la Voirie assume également la responsabilité de la construction et de l'entretien des ponts, et qu'il ait le contrôle des travaux de voirie exécutés par les autres ministères ou autres administrations gouvernementales. Ce contrôle s'exercera dans les domaines techniques où la Voirie choisira les normes de construction à être adoptées et en surveillera l'application.

Eventuellement, il semble que le ministère de la Voirie devrait contrôler toute la construction routière faite par les autres ministères du Québec.

Néanmoins, nous estimons désirable de préconiser une certaine décentralisation administrative et financière d'une partie du réseau actuellement entretenu par la Voirie vers les gouvernements régionaux et locaux.

A- SOURCES DE REVENUS.

Les revenus devant servir àu financement de la voirie doivent provenir principalement des individus qui bénéficient le plus du réseau routier: l'usager et le propriétaire foncier.

Parmi les revenus que l'on peut cataloguer comme taxes imposées à l'usager, deux sont particulièrement importantes: celle sur les carburants et celle sur les immatriculations des véhicules. La taxe sur les carburants est imposée en partant du principe que l'usager de la route paye une taxe proportionnelle au millage qu'il parcourt et que ce millage est proportionnel au carburant consommé. Les frais d'immatriculation permettent de mieux tenir compte de certaines caractéristiques importantes des véhicules, tel le pieds, le type de véhicules, etc... Cependant une hausse indue de ces taxes à l'usager pourrait affecter les compagnies de transport routier en les forçant à augmenter leurs tarifs, ce qui pourrait les défavoriser vis-à-vis les compagnies de transport ferroviaire.

La deuxième catégorie d'individu à profiter de la route est celle des propriétaires fonciers. La taxe foncière ainsi que certaines taxes spéciales attachées à la propriété sont utilisées pour financer les dépenses de voirie au niveau des municipalités. On prétend généralement que la voirie municipale locale est un service à la propriété et ces taxes sont les principales mesures pour répondre aux besoins de cette dernière.

En plus de procurer des avantages à l'usager et aux propriétaire fonciers, les routes et les rues sont aussi des facteurs d'accroissement des richesses nationales dont chaque individu bénéficie. De ce fait, une partie des dépenses de voirie devraient être supportées par la collectivité.

Aussi croyons-nous logique que l'Etat ait puisé et puise à même le fonds consolidé, une somme plus grande que celle rapportée par les taxes sur les carburants et les immatriculations des véhicules afin de couvrir les dépenses de voirie.

Ces trois moyens de financement peuvent être employés au paiement de chaque type de voirie. Un seul problème reste à solutionner: la proportion que chacun doit payer. Nous avons vu, dans la première partie du rapport, que les revenus de la route avaient couvert 85.5% des dépenses de voirie au Québec et 91.2% en Ontario pour la période 1950-1962. Cette proportion est acceptable et un total de dépenses qui seraient de 10 à 15% supérieures aux revenus nous paraît convenable.

B- LE FINANCEMENT DES RESEAUX ROUTIERS.

Le ministère de la Voirie a ses objectifs propres, et peut, en déléguant ses pouvoirs à d'autres administrations, permettre aux municipalités locales ou régionales d'atteindre des objectifs complémentaires; toutefois, il doit maintenir à tous les paliers un contrôle de toute la voirie.

Même si une certaine décentralisation semble mieux répondre au bien commun de la population du Québec, la Voirie doit contrôler, par l'intermédiaire de ses Services, l'exécution des travaux auxquels elle participe.

I- LE RESEAU PROVINCIAL

Ce réseau est l'ossature sur laquelle se greffent les principaux mouvements de la circulation à longue distance. Vu qu'il est d'intérêt général, l'Etat par l'entremise du ministère de la Voirie doit en assumer toute la responsabilité; que ce soit en milieu urbain ou rural. Il va de soi que la Voirie ne sera pas responsable des équipements accessoires en milieu urbain, tels que voies de service, aqueduc, égoûts, trottoirs, etc...

Pour ce qui a trait à l'entretien d'été et d'hiver, nous croyons que dans le cas des municipalités ou agglomérations de 8 000 habitants et plus, la Voirie devrait subventionner l'entretien, et non le faire. Nous croyons que ces municipalités sont mieux équipées pour exécuter un entretien de nature urbaine. Ainsi la Voirie pourrait octroyer ces municipalités d'une somme égale par mille au coût moyen de l'entretien fait par la Voirie en milieu adjacent.

Ainsi la municipalité est appelée à contribuer au coût de l'entretien si ce coût est supérieur à la subvention; comme cet excédent de dépenses est nécessité par le caractère urbain de ces troncons de routes, la population locale se voit forcée à payer les services additionnels qu'elle veut bien se donner; pour cette raison, cette méthode est supérieure à celle où le ministère de la Voirie paierait toutes les dépenses d'entretien. Nous uniformiserons ainsi la part des argents investis par la Voirie dans le domaine de l'entretien à travers toutes les municipalités du Québec, tout en tenant compte des caractéristiques physiques et des besoins particuliers des régions.

De plus, ces municipalités ont la capacité financière pour supporter ces charges d'entretien puisqu'actuellement elles en défraient le coût total.

Tel que discuté antérieurement et tel que présenté en figure A, nous préconisons que le ministère de la Voirie entre en contact avec les municipalités ou avec les gouvernements régionaux dès les premières heures de l'élaboration d'un projet, et que la préparation des projets à l'intérieur des municipalités soit faite en consultation avec les intéressés. De plus, les municipalités devront s'entendre avec le ministère de la Voirie, ayant d'entreprendre des travaux dans l'emprise d'une route provinciale.

Nous avons vu au chapitre précédent, que ce réseau représente environ 5 500 milles de routes, dont l 200 milles seraient à voies divisées et à accès contrôlés.

II- LE RESEAU REGIONAL.

Comme nous l'avons vu plus haut, environ 12 000 milles de routes devraient être classées dans ce système. Le but de ces routes est de favoriser les trajets de courtes et moyennes distances, c'est-à-dire les déplacements nécessaires à la vie quotidienne.

La création d'une autorité régionale qui coordonnerait les efforts des différents organisme de planification et de réalisation des projets d'envergure régionale, permettrait de mieux résoudre les problèmes propres aux régions; les solutions préconisées dans les plans d'aménagement reflèteraient davantage les objectifs locaux et régionaux.

Dans le passé, les difficultés administratives et financières éprouvées par les administrations de comté (municipalité de comté) nous paraissent attribuables à la faiblesse des organismes responsables et à la faible étendue des territoires où s'exerçait la juridiction: cette carence générale nous semble surtout attribuable au fait que les éléments les plus dynamiques, les cités et villes, étaient systématiquement exclues des municipalités de comté.

Un organisme régional est sur le point d'être revalorisé. La création de cet organisme permettrait une répartition des responsabilités entre les différents paliers administratifs, et accélèrerait le développement ordonné des régions. Un élément fondamental non négligable est mis en évidence: en effet, toutes les municipalités - aussi bien urbaines que rurales - seraient dans une position comparable vis-à-vis l'autorité régiona-Il n'est pas nécessaire d'analyser ici comment cette autorité serait constituée, mais elle serait en partie responsable de l'élaboration du plan directeur des routes du réseau régional. La population étant plus près de cet organisme et plus directement responsable des décisions qui y seraient prises, restreindrait les réclamations qui dépassent sa capacité financière et n'exigerait pas des chemins construits selon des standards plus élevés que nécessaires. Les régions les plus riches et les plus dynamiques pourraient ainsi se payer des routes meilleures.

Il n'est pas souhaitable d'utiliser les revenus provenant de l'impôt foncier pour financer les routes de ce réseau; il nous semble cependant convenable que le gouvernement provincial en paie la majeure partie, puisque tous les revenus provenant de la taxe sur les carburants et sur les immatriculations des véhicules sont actuellement gardés au trésor provincial, et que plus de 80% du roulage se fait sur les routes provinciales et régionales.

C'est dans cet optique que nous essaierons de répartir entre les intéressés les charges administratives et financières créées par l'existence de routes à caractère régional.

Quelques méthodes de financement.

En regard de ce que nous avons dit, trois organismes pourraient contribuer au financement de ces routes:
1'Etat, par le ministère des Finances ou le ministère de
la Voirie, l'organisme régional, ou les municipalités.
Nous voyons en figure A que les méthodes de financement deviennent très nombreuses puisque l'on peut combiner chacun de ces organismes selon des proportions et
des nombres différents.

Ainsi, à une des extrémités, on voit que l'Etat peut tout prendre à sa charge, délaissant les contributions des municipalités; on garde ainsi l'avantage d'une centralisation de l'administration et on évite le dédoublement des efforts.

A l'autre extrémité, nous pouvons donner aux municipalités l'entière responsabilité des routes régionales, tout en accompagnant cette responsabilité d'une subvention prise à même les revenus provenant des taxes sur
les carburants ou autres; cette dernière solution peut aussi engendrer de graves problèmes: vu qu'il n'existe pas
encore d'organisme régional capable de planifier, les municipalités deviennent ainsi libres d'agir selon leur bon
vouloir.

ORGANISATION DU FINANCEMENT DES RÉSEAUX PROVINCIAL ET RÉGIONAL

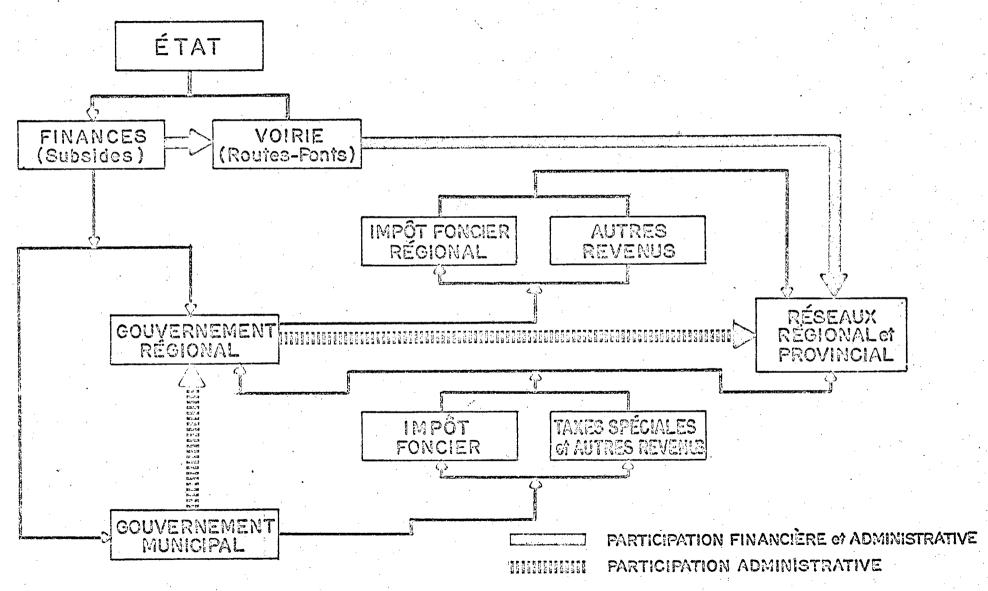


figure /

NOTE: Les traits larges indiquent les solutions proposées.

Le gouvernement central pourrait aussi se décharger d'une foule de problèmes, tout en satisfaisant les besoins locaux et régionaux, en redistribuant aux gouvernements régionaux une partie des revenus provenant de la taxe sur les carburants ou autres; nous pourrions même admettre que ces contributions de l'Etat soient globales, et que l'autorité régionale puisse en disposer selon son bon vouloir dans le domaine des travaux publics. Toutefois. il nous semble que cette solution soit utopique dans: le contexte actuel du Québec. En effet, l'organisme régional est inexistant. De plus, redonner aux gouvernements régionaux ou municipaux des pouvoirs d'exécution de cette envergure, serait, nous croyons retourner à ce qui fut appelé dans le passé, la politique de bouts de chemins.

Vu que le réseau régional supporte le réseau provincial, l'Etat ne peut se permettre d'être à la merci de décisions non contrôlées; même en admettant un contrôle des sommes dépensées, il demeure que les régions riches recevraient encore des subsides même si elles sont parfois suréquipées en routes. On voit que cette politique ne serait que retarder l'échéance d'un équilibre régional en matière de voirie, instrument important de la décentralisation industrielle préconisée dans les objectifs de l'Etat.

Une subvention additionnelle aux régions souséquipées ne peut solutionner adéquatement le problème puisqu'elle serait très compliquée d'évaluation et créerait peut-être des mésententes régionales entre certains territoires.

Nous ne présenterons pas tous les modes possibles d'administration et de financement des routes du réseau régional. Une solution simple et facile d'application semble répondre le mieux aux objectifs visés par la Voirie, ainsi qu'à ceux préconisés par les autres paliers gouvernementaux.

Devant l'inexistance d'un gouvernement régional fort et bien organisé, nous croyons qu'il serait préférable que la Voirie assume les frais de construction et d'entretien des routes régionales au même titre qu'elle le fait pour les routes provinciales, en faisant contribuer les municipalités pour les équipements urbains nécessaires. Les mêmes remarques faites au sujet de l'entretien des routes provinciales en milieu urbain s'appliquent aux routes régionales.

Nous préconisons aussi la consultation avec les municipalités lors de l'élaboration et de la construction de ces routes. Lorsque le gouvernement régional sera constitué et organisé, il aura charge de surveiller les intérêts du territoire sous sa juridiction, en agissant comme consultant auprès de la Voirie lors de l'élaboration des projets.

III- LE RESEAU LOCAL

Au niveau de la voirie locale, seules les municipalités doivent être responsables de leurs rues et chemins, quoique le ministère de la Voirie pourrait en fixer les normes de construction. Les principaux revenus de ces municipalités sont les impôts fonciers et les taxes spéciales auxquels nous suggérons d'ajouter une répartition de la taxe sur les carburants ou autre. Cette répartition devrait être faite en tenant compte de certains critères tels la population, l'immatriculation des véhicules, l'indice de richesse, le type de municipalité, urbain ou rural, etc... De plus nous croyons que l'uniformisation des méthodes d'évaluation servant à prélever l'impôt foncier, rétablira la situation financière de la plupart des municipalités en leur permettant d'obtenir un rendement optimum de cette source de revenu.

Dans le cas des municipalités pauvres, nous suggérons que les dépenses encourues par la construction d'oeuvres d'art importantes, tels les grands ponts, soient comblées par un subside conditionnel provenant soit d'un groupe de municipalités de la même région, ou soit du gouvernement provincial. Lorsque l'autorité régionale sera créée, elle pourra apporter une contribution à ces améliorations de nature locale.

C- IMPLICATIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES.

Il importe maintenant d'examiner, au moins dans les grandes lignes, les implications administratives et financières qui pourraient survenir à la suite des changements proposés.

Le réseau à la charge de la Voirie sera diminué. de 31 000 milles l'été et de 38 000 milles l'hiver à environ 18 000 milles, quelle que soit la saison, car nous ne faisons aucune distinction entre l'entretien d'été et l'entretien d'hiver. De plus, les routes que la Voix rie gardera, soit les provinciales et les régionales, sont celles qui accomodent le plus de circulation et demandent un plus haut standard de construction et d'entretien. Ces 18 000 milles de routes demanderont moins de dépenses qu'actuellement, mais la Voirie concentrera ses efforts sur des routes importantes et laissera sous la responsabilité municipale un long réseau local peu dispendieux à construire et à entretenir. D'autre part, la répartition des taxes sur les carburants ou autres augmentera les revenus de l'impôt foncier des municipalités et leur permettra de subvenir à l'entretien complet du réseau local.

Ces 18 000 milles de routes à la charge de la Voirie, incluent environ 1,200 milles d'autoroutes et 1,200 milles de routes provinciales et régionales situées à l'intérieur des centres urbains importants.

Il est à noter que les propositions de ce rapport recommandent que la Voirie ne fasse l'entretien des routes provinciales et régionales que dans les agglomérations de moins de 8,000 habitants; les autres agglomérations seront subventionnées pour en faire l'entretien. Cette limite fut choisie à la suite de l'étude des centres urbains faite par le Service technique de la circulation. Ce choix allège la responsabilité d'entretien de 16 municipalités dont la population varie entre 5,000 ct 8,000 habitants; par ailleurs 35 municipalités dont la population est inférieure à 5,000 se verront dans l'obligation de faire elles-mêmes, avec subvention, l'entretien des routes régionales et provinciales puisqu'elles se trouvent dans des agglomérations urbaines de plus de 8,000 habitants. Nous forçons ainsi un petit nombre de municipalités à se regrouper avec d'autres municipalités plus importantes, au moins pour les fins de l'entretien des routes provinciales et régionales.

Le tableau B illustre le capital routier dont la Voirie est actuellement responsable: 30,909 milles au 31 mars 1965. Plus de 86.3% des 7127 milles de routes provinciales sont en milieu rural, 6.5% en milieu urbain secondaire, et 7.2% en milieu urbain important.

Même si l'étude des besoins routiers est à peine amorcée, il est possible de mesurer et de quantifier approximativement les responsabilités administratives et financières des différents gouvernements. C le coût unitaire moyen d'entreprésentons au tableau tien des routes selon le type de réseau et le genre de construction. Ces coûts unitaires moyens servent à déterminer au tableau D ce qu'il en aurait coûté au ministère de la Voirie s'il n'avait entretenu que les routes provinciales et régionales telles que définies dans ce rapport. On aurait dépensé environ 18 millions de dollars de moins à l'item entretien; si nous ajoutons les quelques 12 millions versés aux immobilisations faites sur les rues et chemins locaux, nous arrivons à un total de 30 millions. Un examen des dépenses faites par la Voirie sur le réseau local rural au cours des trois dernières années montre que ces dépenses représentent de 15 à 20% des revenus provenant des frais d'immatriculation des véhicules automobiles et des taxes sur les carburants. On rappelle qu'environ 15% du total des milles parcourus par tous les véhicules s'effectuent sur les routes et rues locales.

Si le gouvernement provincial remet aux municipalités les responsabilités administratives et financières suggérées précédemment, il devrait en même temps verser des subventions de cet ordre de grandeur.

La classification proposée ainsi que la nouvelle répartition des responsabilités administratives et financières diminue la longueur des routes entretenues par le ministère de la Voirie d'environ 47%.

En fait, nous voulons déléguer aux municipalités des pouvoirs administratifs et financiers sur environ 13,000 milles de routes à caractère local et nous prétendons que ces charges additionnelles ne dépasseront pas leur capacité financière si elles sont accompagnées des subventions. Dans la plupart des cas, les résidents de ces municipalités deviendront moins exigeants pour les standards de construction des routes locales, puisqu'ils contribueront directement aux dépenses faites sur ce réseau.

TAPLEAU B

Inventaire des routes et chemins du Ministère de la Voirie en fin de saison 1964

AUTOROUTE:

A péage : 116 milles Gratuites: 162 milles TOTAL DES AUTOROUTES: 278 milles

ROUTES PROVINCIALES:

Pavées: 6 157 milles Gravelées: 808 milles

TOTAL: 6 965 milles

Dans les cités et villes de 5 000 habitants et plus 500 milles Dans les cités et villes de 5 000 habitants et moins 450 milles Dans les villages, paroisses, cantons etc. 6 015 milles 6 965

TOTAL DES ROUTES PROVINCIALES: 6 965

CHEMINS MUNICIPAUX:

2ième classe:

Pavés : 4 562 milles Gravelés: 6 167 milles

TOTAL 2ième CLASSE: 10 729 milles.

3ième classe

Pavés : 2 323 milles Gravelés: 10 730 milles

TOTAL 3ième CLASSE: 13 053 milles

TOTAL DES CHEMINS MUNICIPAUX: 23 782 milles

GRAND TOTAL: 31 035 milles

dont: 30 909 milles au Ministère de la Voirie.

TABLEAU C

Coût moyen de l'entretien des routes selon la classe.

NOTE: Estimé par le Service technique de la circulation.

CLASSE DES ROUTES		NOMBRE DE VOIES	•	COÛT DE Été	L'ENTRETIEN hiver	AU	MILLE total
				\$	\$		\$
PROVINCIALES	•	2 4		1 780. 3 200.	1 220. 2 450.		3 000. 5 650.
RÉGIONALES		2 4	1	1 200. 1 800.	800. 1 600.	•	2 000. 3 400.
LOCALES		2		600.	400.	•	1 000.

TABLEAU D

Coût comparatif de l'entretien total entre les réseaux actuel et proposé.
. 1963-1964

Coût d'entretien du réseau actuel en 1964.

Entretien d'été : 35.93

Entretien dihiver : 20.04

Administration et dépenses générales: 6.47

\$62.44 millions

Coût d'entretien du réseau actuel auquel sont appliquées les définitions proposées.

Autoroutes: 162 milles à \$5 650. : 0.92

Provinciales: 4 300 milles à \$3 000. : 12.90

Régionales: 12 000 milles à \$2 000. : 24.00

Administration et dépenses générales : 6.47

\$44.29 millions

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au cours de l'étude, nous avons volontairement ignoré les problèmes inhérents à la participation fédérale dans le domaine de la voirie au Québec. Bien que la Voirie se soit prévalu de certains avantages fiscaux au cours des dernières années, il apparaît que ces avantages ne répondent pas d'une façon efficace à nos problèmes particuliers. Grâce à l'expérience acquise dans ce domaine, il semble que des subsides non conditionnels, ou une autre formule du genre, répondrait mieux aux besoins de la Voirie et aux aspirations de la population.

Le point capital des propositions est la redistribution aux municipalités des responsabilités actuellement détenues par la Voirie sur les chemins locaux. Cette redistribution est accompagnée de subsides équivalent au moins aux dépenses actuellement faites par la Voirie sur le réseau local; ces sommes représentent de 15 à 20% des revenus totaux provenant des taxes sur les carburants et des immatriculations des véhicules. Les critères suivants sont suggérés comme base à la distribution de ces argents: population, immatriculation, indice de richesse, et genre de municipalité: urbaine ou rurale.

Il en résulte une concentration des efforts du ministère de la Voirie sur les routes provinciales et régionales dont l'étendue sera de 17 500 milles. Ces routes relieront au moins toutes les municipalités urbaines de 1 000 habitants et plus, lesquelles totalisent près de 80% de la population québécoise.

La loi de la Voirie prévoit que la participation municipale aux dépenses d'entretien des routes est laissée à la discrétion du Ministre dans les cas des cités et villes de plus de 5 000 habitants; nous avons porté cette limite à 8 000 habitants pour les agglomérations urbaines. Nous suggérons que ces dernières soient chargées de l'entretien des routes provinciales et régionales à l'intérieur de leurs limites territoriales. Cet entretien sera subventionné à un taux unitaire égal au coût moyen de l'entretien fait par la Voirie en milieu adjacent.

Les municipalités ou agglomérations urbaines dont la population est inférieure à 8 000 ne seront compétentes que sur le réseau local.

Toutefois, la Voirie se doit de consulter les gouvernements locaux au cours de la planification des différents projets. Ce dialogue devra également s'établir au niveau des agglomérations importantes.

Les éléments du programme suggéré dans ce rapport exigent des études précises qui demanderont un certain temps de réalisation, tant dans les domaines techniques qu'administratifs et financiers.

Les solutions proposées contribueront à réorganiser l'administration et le financement de la Voirie dans l'optique d'un Québec qui s'industrialise rapidement; toutefois les objectifs de l'Etat et de la Voirie seront plus difficiles à réaliser sans la classification du réseau routier et sans l'étude systematique des besoins de ce réseau.

Troisième Partie ANNEXES

LES PROBLÉMES

ANNEXE I

HISTORIQUE DE LA VOIRIE

L'Histoire de la Voirie au Québec peut se diviser en cinq grandes périodes se rattachant plutôt à l'histoire sociale qu'à l'histoire constitutionnelle.

- 1- Le Régime français et le Régime anglais jusqu'à 1815.
- 2- La période 1815-1855.
- 3- La période de 1855-1907.
- 4- La période de 1907-1919.
- 5- La période 1919 à nos jours.

LA VOIRIE JUSQU'EN 1815.

Cette période se caractérise par la centralisation des décisions et la décentralisation de l'exécution; c'est la période des grands voyers et des corvées; le grand voyer est l'arbitre ou le juge final dans les décisions de construire les routes et dans le choix des tracés. A cette époque, le réseau comprend trois sortes de chemins: les chemins royaux, les chemins de communication ou routes, et les chemins de moulins. Au cours du régime anglais, on a dû rétablir en 1777 la classification faite sous le régime français; classification qui avait été abolie en 1766.

Ce n'est qu'en 1792, avec l'établissement d'une Chambre d'Assemblée, que la voirie devint une activité gouvernementale; en 1796, on vote une législation: "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts de cette Province et pour d'autres effets". Cette loi oblige les habitants à travailler à la construction de chemins sur les terres de la couronne et dans les seigneuries non peuplées: mal accueillie, elle conduisit à des troubles et à des soulèvements et eut un effet adverse sur les conditions de la voirie.

Un système d'appel d'offres inauguré en 1806 n'ayant pas produit les résultats attendus on employa l'armée pour la construction du chemin Craig dans les Cantons-de-l'Est.

LA PÉRIODE 1815-1855

Après la guerre de 1812 on généralisa le système de routes à péage; les revenus servaient à solder les dépenses de voirie: l'usager payait pour les services reçus. Ces sommes étant insuffisantes, on dû aussi recourir à une politique de subsides et une somme de 65 000 livres fut votée en 1815 et en 1817. Un comité spécial de la Chambre chargé de l'administration de ces argents fixait les sites de construction et les argents à dépenser. Le Bas-Canada connut de grands progrès au cours de cette période.

En 1832, on abolissait la fonction de grand voyer et on remettait ses pouvoirs <u>aux commissaires qui devaient</u> désormais être élus dans chaque paroisse. Il s'ensuivit une baisse constante dans le montant des subsides et une obligation des gouvernants à concentrer les efforts sur un certain nombre de grands chemins. En 1854, on vota "L'Acte des municipalités et des chemins" dont la partie ayant trait à la voirie et restée la même dans ses grandes lignes jusqu'à nos jours.

LA PERIODE 1855-1907.

Par la loi de 1854, l'autorité centrale se libérait complètement des charges financières résultant de la construction et de l'entretien des routes secondaires; la responsabilité administrative en était dévolue aux municipalités.

Aucun développement important ne marqua cette période. Même les routes à péage souffraient de mauvais entretien et les taux exigés pour y circuler devinrent si prohibitifs qu'on en confia graduellement l'administration aux municipalités. La situation financière précaire du temps au Québec explique la politique peu libérale du gouvernement vis-à-vis le réseau routier. Ainsi en 1900, la province ne consacrait à la voirie, que \$5 000. d'un budget de quatre millions.

LA PERIODE 1907-1919.

Le regain d'activité économique du début du siècle devait stabiliser la situation financière du Québec et permettre une politique plus positive dans la voie du développement routier. En 1907, la Légis-lature adoptait une loi qui n'accordait toutefois qu'à deux municipalités par comté un octroi annuel égal à la moitié des dépenses encourues pour la construction et l'entretien des chemins; cette restriction fut abolie l'année suivante. Remaniée en 1911, la loi accordait des octrois plus généreux et permettait aux municipalités de villages de se prévaloir des avantages déjà accordés aux municipalités rurales.

En 1912, le gouvernement adoptait la "Loi des bonnes routes", qui permis l'emprunt de 41 millions de dollars au cours des dix années subséquentes. Ces argents étaient soit prêtées aux municipalités, soit utilisées par le gouvernement pour la construction des grandes routes.

Le département de la voirie avait toujours été sous la juridiction du ministère de l'Agriculture; en 1914 il fut constitué en ministère indépendant; alors s'établit rapidement une politique de macadamisage des principales routes. Cet effort du gouvernement provincial ne fut pas reproduit au niveau municipal: la capacité financière des municipalités entrava la croissance des réseaux routiers locaux; souvent ces routes restaient en mauvais état.

LA PÉRIODE 1919 A NOS JOURS.

A la fin de la première guerre mondiale, soit en 1919, le gouvernement fédéral intervint pour la première fois dans le domaine de la voirie avec sa "Loi des grandes routes du Canada". Les buts de cette loi étaient de permettre aux provinces de développer un réseau de routes interprovinciales et de libérer les municipalités d'une partie de leur responsabilité et de leurs obligations en matière de voirie. Une somme de 20 millions de dollars fut votée; le Québec en reçut 4 748 420. Les coûts des travaux étaient payés à 60% par le gouvernement fédéral, et à 40% par le gouvernement provincial.

Ces octrois fédéraux contribuèrent largement au développement rapide du réseau routier à travers le pays; aussi quant ils furent rediscutés en 1927, toutes les provinces, sauf Québec, se déclarèrent en faveur d'une aide du trésor fédéral. Le gouvernement fédéral, ne voulant pas s'aliéner le Québec, refusa de voter un nouvel octroi. Cependant, en 1931, il acceptait en principe la construction de la Route transcanadienne; ce n'est que depuis 1960 que Québec a conclu des accords permettant l'utilisation des octrois fédéraux votés à cette fin.

C'est aussi à l'époque des premiers octrois fédéraux que furent votées deux mesures provinciales ayant de grandes répercussions. La première en 1921, fut la création de routes régionales dont l'entretien devait se faire aux frais conjoint de la Province et des municipalités, alors que la province gardait à ses frais l'entretien des routes provinciales; la seconde en 1927, transférait à la Province les frais d'entretien des routes régionales. Cependant, une municipalité constituée devait contribuer de ses deniers à la construction et à l'entretien d'une route provinciale à l'intérieur de ses limites. étaient d'une importance politique et économique énorme. Cependant un manque de classification détaillée des routes empêchait le contrôle des décisions gouvernementales. De toute façon, ce nouveau système permit d'exécuter d'importants travaux, et de lancer le gouvernement, en 1929 dans une grande entreprise de modernisation de routes.

C'est aussi en 1929, qu'on inaugura le programme d'entretien des routes d'hiver.

Pour palier aux dépenses toujours croissantes de voirie, et à l'instar du Manitoba, Québec établissait en 1923 la taxe sur l'essence. D'un taux de 2 cents par gallon qu'elle était, elle passa à 13 cents en 1951 et à 16 cents en 1965. Cette taxe sur l'essence augmenta les revenus provenant de l'immatriculation des véhicules, mesure instituée en 1906. Aujourd'hui les taux d'immatriculation sont de 70 cents et de trois dollars par cent livres pour les automobiles de tourisme et pour les véhicules commerciaux. Ces deux sources des revenus ont contribué à faire défrayer la majeure partie des dépenses de voirie par les usagers de la route.

D'importantes lois concernant l'amélioration des chemins et des ponts publics furent aussi votées en 1938, 1945, 1951 et 1957. Il est remarquable que toutes ces lois aient laissé au gouvernement une très grande discrétion dans l'attribution des responsabilités administratives et financières. Il est urgent de procéder à l'élaboration de normes adéquates conduisant à une classification fonctionnelle et rationnelle du réseau routier du Québec. Cette classification permettra au gouvernement de procéder à l'étude d'une politique de distribution de responsabilités en matière de voirie. L'étude des besoins du réseau routier conduira ensuite à l'élaboration des programmes de construction et de réfection des routes.

CONDITION DES RESEAUX ROUTIERS

Le gouvernement provincial a entrepris depuis 1937 un programme de modernisation et d'extension du réseau routier; après la guerre, les régions urbaines ont dû augmenter leurs dépenses de voirie par suite de l'explosion de la population et de l'augmentation extraordinaire de la circulation routière.

Dans cette partie du rapport, on étudie les résultats de cet effort et la façon dont le programme de voirie a été accompli par les gouvernements provincial et municipaux. On y fait un inventaire de l'équipement routier et des immatriculations des véhicules automobiles; nous étudions aussi l'aspect financier de la voirie.

Une comparaison de nos problèmes avec ceux de l'Ontario nous a fourni des données utiles et intéressantes. L'intérêt qu'offre une comparaison entre l'Ontario et le Québec provient surtout des différences de structures administratives: le Québec a une structure administrative centralisée alors que sa voisine de l'ouest à une administration plutôt décentralisée et un mode de financement quelque peu différent.

A- VOIRIE PROVINCIALE.

Comme nous l'avons vu lors de l'exposé historique, le Québec n'a commencé à faire des progrès dans le domaine de la voirie qu'en 1920. Antérieurement, que ce soit par nécessité ou par négligence, ces problèmes n'avaient pas fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des administrateurs provinciaux. Cet état de chose devait nécessairement se transformer en de lourdes conséquences financières et politiques: l'accroissement rapide des besoins on vite fait de la voirie un des problèmes publics les plus importants du Québec.

1- ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER QUÉBEC-ONTARIO.

Nous présentons au tableau I, l'inventaire des réseaux routiers ruraux du Québec et de l'Ontario pour la période de 1937-1962. Cet inventaire comprend le millage total du réseau, celui des chemins améliorés et celui des chemins pavés. Nous présentons aussi le pourcentage des chemins améliorés sur le total du réseau et le pourcentage des chemins pavés par rapport aux chemins améliorés.

Nous désirons attirer l'attention du lecteur sur deux points importants de la statistique:

- 1) En 1957, le millage des chemins améliorés a augmenté de 5 750 milles au Québec; nous croyons que cette valeur est due à l'addition de chemins appartenant à d'autres ministères que la Voirie ou à des compagnies forestières et minières; les statistiques fédérales n'avaient pas inclus le millage de ces chemins dans les rapports précédents et nous n'en retrouvons aucune trace dans les "Rapports Annuels du ministère de la Voirie".
- 2) En 1958, l'Ontario soustrayait de l'ensemble de son réseau 4 690 milles de chemins non améliorés et inutilisés.

Ces deux corrections n'influencent que très peu les comparaisons faites entre le Québec et l'Ontario, puisque d'une part nous avons ajouté au réseau amélioré et que d'autre part, nous avons soustrait du réseau non amélioré.

Croissance des réseaux routiers.

Au cours des derniers 25 ans, le Québec augmenta considérablement l'étendue de son réseau routier rural. De 35 000 milles qu'il était en 1937, il est passé à 54 477 milles en 1962, ce qui représente une augmentation d'environ 56% alors que pour la même période l'Ontario passait de 76 535 à 77 143 milles soit une augmentation de 0.8%. La figure I illustre cette croissance rapide du réseau routier rural québécois et l'état plutôt

INVENTAIRE DU RÉSEAU ROUTIER RURAL QUEBEC-ONTARIO 1937-1962

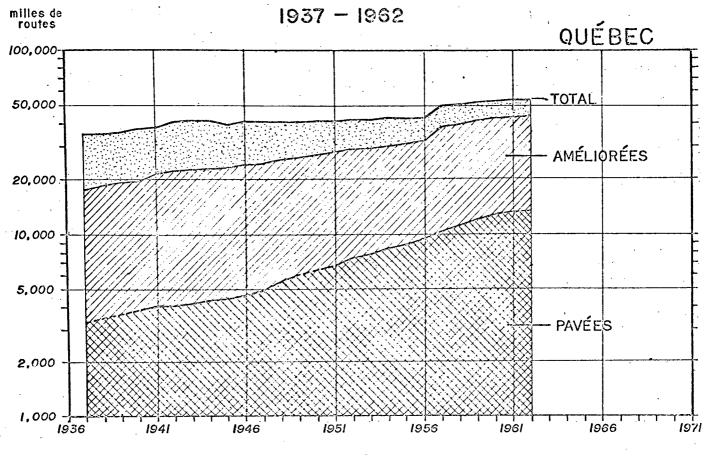
Année			de milles (1)	amélior		amélioré		Nombre (de milles s (3)		ge chemins néliorés
		Québec	Ontario	Québec	Ontario	Québec	Ontario ·	Québec	Ontario	Québec	Ontari
1937	•	35 001	76 535	17 88C	56 094	51.1	73.2	3 298	5 986	18.4	10.7
1938		35 127	72 574	18 518	55 379	52.7	76.3	3 230 .	. 3 300	10.4	10.7
1939		36 670	72 600	19 050	56 298	51.9	77.5	<u>-</u>	-	-	•
1940		38 168	72 446	19 250	56 309	50.4	77.7	3 866	6 847	20.1	12.2
1941		38 470	73 089	21 630	57 777	56.2	79.0	4 086	7 144	18.9	12.4
1942		40 555	73 001	22 020	56 300	54.3	77.1	4 018	7 178	18.2	12.7
1943		41 784	73 001	22 560	56 439	54.2	77.3	4 217	7 239	18.6	12.8
1944		41 952	73 003	22 686	56 768	54.1	77.8	4 388	7 407	19.3	13.0
1945		39 776	73 001	23 186	57 134	58.3	78.3	4 483	7 709	19.3	13.5
1946		40 329	73 001	24 103	57 831	59.8	79.2	4 638	8 054	. 19.2	13.9
1947		40 336	73 016	24 545	58 255	60.8	79.8	4 949	8 509	20.2	14.6
1948		40 650	72 906	25 569	58 645	62.9	80.4	5 642	8 908	22.1	15.2
1949		40 650	72 914	26 578	58 617	65.3	80.4	6 109	9 460	22.9	16.1
1950		41.412	73 845	27 157	60 944	65.5	82.5	-	; -	-	-
1051		43 565	P								•
1951		41 765	74 009	28 087	62 197	66.9	84.0	6 843	10 304	24.3	16.5
1952		42 024	74 170	28 932	62 784	68.8	84.6	. 7 581	10 882	26.2	14.9
1953		42 384	73 792	29 397	63 215	69.4	85.7	7 962	11 398	27.1	18.0
1954		42 919	74 210	30 175	63 756	70.3	85.9	8 345	12 189	27.6	19.1
1955		43 377	74 623	31 436	64 373	72.5	86.3	8 995	11 515	28.6	17.9
1956		43 720	75 657	32 088	65 723	73.4	86.9	9 361	12 192	29.2	18.6
1957		50 196 (4)	76 222	38 678	66 288	77.1	87.0	10 285	12 181 -	26.6	18.4
1958		50 518	72 016 (5)	39 187	67 283	77.6	93.4	10 938	14 108	27.9	21.0
1959		52 588	72 821	41 354	68 310	78.6	93.8	12 098	14 436	29.3	21.1
1960		53 804	74 586	43 096	69 968	80.1	93.8	12 804	16 171	29.7	23.1
1961		53 572	76 061	43 016	72 341	80.3	95.1	13 119	19 931	30.5	- 27.6
1962		54 477	77 143	43 574 *	73 163	80.0	94.8	13 266	20 315	33.5	27.8

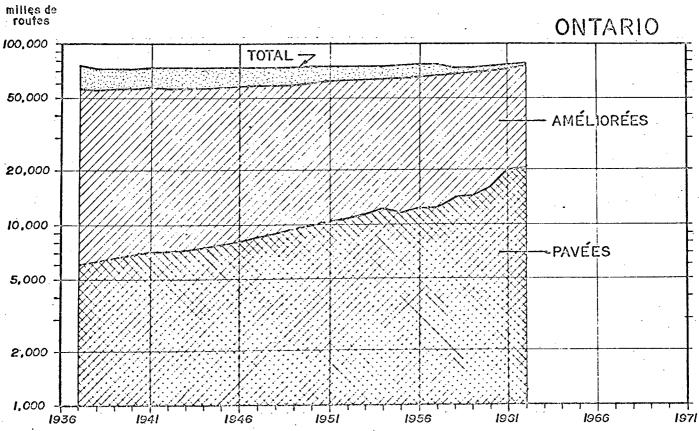
Source: Highway Statistics, B.F.S. Ottawa
(1) Comprend tout le réseau en dehors des villes et villages.
(2) Comprend tout le réseau moins les routes de terres.
(3) Comprend le réseau amélioré moins les chemins de gravier.

⁽⁴⁾ Comprend 5 750 milles non donnés antérieurement. (5) Excluant 4 690 milles de route inutilisé.

Estimé.

RÉSEAU ROUTIER RURAL QUÉBEC - ONTARIO





stationnaire du réseau ontarien. Nous y voyons aussi l'état sporadique de la croissance du réseau québécois. Autre fait à souligner: la diminution constante du nombre de milles de routes non améliorées: entre 1937 et 1962, le pourcentage de ces routes passa de 48.9 à 20.0 au Québec, et de 26.8 à 5.2 en Ontario. Il semble que Québec a ouvert et développé plus de territoires que son voisin qui connut plutôt une utilisation plus dense des territoires déjà ouverts au développement.

Routes améliorées et routes pavées.

Entre 1937 et 1962, le réseau de routes améliorées passa de 17 880 à 43 574 au Québec, et de 56 094 à 73 163 milles en Ontario. Ces valeurs représentent des augmentations annuelles moyennes de 3.6% au Québec et de 1.1% en Ontario: augmentation proportionnelle trois fois plus rapide au Québec. Nous voyons en figure 2 que la proportion des routes améliorées par rapport au total du réseau a toujours été plus forte en Ontario. En 1937, ces routes représentaient 51.1% du réseau rural total au Québec, et 73.2% en Ontario; en 1962, elles représentaient 80.0% au Québec, et 94.2% en Ontario.

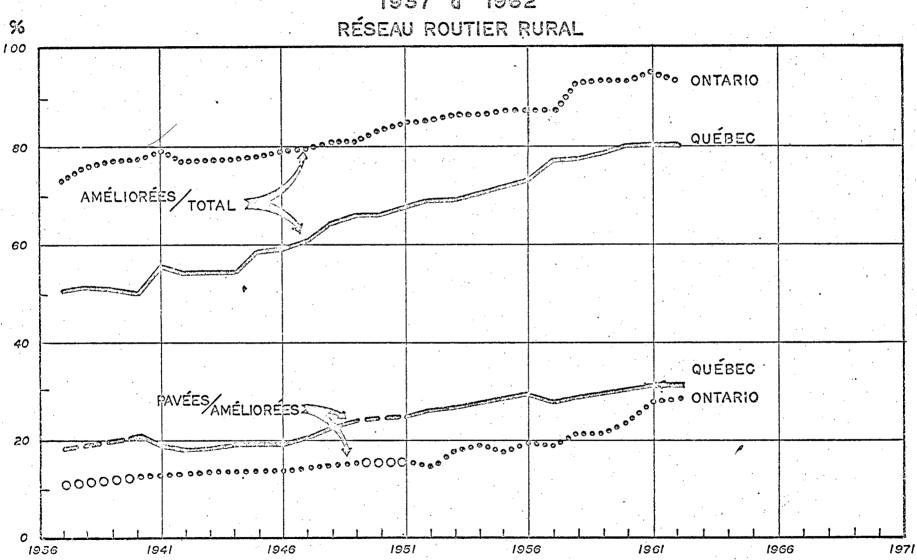
La situation est quelque peu différente lorsque l'on étudie les routes pavées; nous voyons à la <u>figure 2</u> que ces routes ont toujours représenté un plus fort pourcentage des routes améliorées au Québec.

Le Québec avait 3,298 milles de routes pavées en 1937 et 13,266 milles en 1962, soit une augmentation annuel-le moyenne de 5.7%. L'Ontario en avait 5,986 milles en 1937 et 14,329 en 1962, soit une augmentation annuelle moyenne de 5.0%. En 1937, les deux provinces avaient pavé respectivement 18.4% et 10.7% de leurs routes améliorées, alors qu'en 1962, elles en avaient pavées 30.4% et 27.8%.

Si nous observons, la variation annuelle du pourcentage de routes pavées par rapport aux routes améliorées, nous voyons que le Québec a appliqué une politique de pavage assez constante depuis 1946. L'Ontario ne s'engagea dans une telle politique qu'en 1952, mais elle se développe plus rapidement qu'au Québec.

ÉVOLUTION DES ROUTES AMÉLIORÉES ET PAVÉES QUÉBEC et ONTARIO

1937 6 1962



Dans l'ensemble, nous pouvons prévoir que le Québec et l'Ontario auront des inventaires routiers équivalents en 1971: le Québec ayant proportionnel-lement autant de routes améliorées, et l'Ontario autant de routes pavées.

Effet d'une structure administrative différente.

Une différence dans la distribution des responsabilités administratives au Québec et en Ontario justifie l'examen de l'influence qu'une telle différence a pu exercer sur les politiques de pavage appliquées aux réseaux provinciaux et locaux. Pour cette comparaison nous avons choisi les chiffres publiés dans les rapports annuels des ministères québécois et ontarien; il en résulte que les valeurs reproduites au tableau II sont quelque peu différentes de celles présentées antérieurement.

Le Québec possède 12 080 milles de routes pavées dont la moitié (6027 milles) font partie du réseau provincial; par ailleurs, l'Ontario a un actif de 20 245 milles de routes pavées dont 9 662 milles (48%) font partie du système provincial. Au Québec, ces routes pavées représentent 85.5% du réseau de grandes routes et 26.4% des chemins municipaux; en Ontario il représentent 76.4% du système provincial et 18.1% du système local. A cause d'une politique de pavage accélérée en Ontario, ces différences devraient se minimiser graduellement.

Nous croyons que les deux provinces ont construit et pavé les routes aux standards jugés adéquats pour satisfaire aux besoins provinciaux et locaux. Même avec des administrations de types différents, on constate que les résultats produits sont comparables.

Inventaire des routes du ministère de la Voirie.

Nous analyserons séparément les responsabilités financières d'entretien d'été et d'entretien d'hiver fait par le ministère de la Voirie; cette subdivision s'impose à cause des critères différents utilisés pour l'acceptation de l'entretien ou de subvention de l'entretien d'une route selon la saison.

TABLEAU II

RÉSEAU ROUTIER RURAL

CHEMINS AMÉLIORÉS ET PAVÉS

QUÉBEC - ONTARIO, 1963

	•	
ΛH	FR	FC

		Grandes	routes	Chemins mu	nicipaux	Total des améliorés	
		Milles	4.	Milles	78	Milles	8
Gravier	1	024.30	14.5	16 848.56	73.6	17 872.86	59.7
Revêtements permanents (asphalte ou béton)		027.07	85.5	6 053.26	26.4	12 080.33	40.3
Longueur totale des cnemins améliorés et pavés	7	051.37	100.0	22 901.82	100.0	29 953.19	100.0

Source: Rapport du ministère de la Voirie, Québec 1963. (au 31 mars 1963).

ONTARIO

		Systèr provinc		Système	local	Total de améliorées	s routes et pavées
		Milles	%	Milles	76	Milles	7/0
Gravier		2 990.9	23.6	47 958.1	81.9	50 949.0	71.6
Revêtement permanent	•	9 661.9	76.4	10 583.0	18.1	20 244.9	28.4
Total des routes améliorées et pavées		12 652.8	100.0	58 541.1	100.0	71 193.9	100.0

Source: Annual Report, Dept. of Highways Ontario 1964. (Dec. 31, 1963).

NOTE: Les statistiques utilisées dans ce tableau sont quelque peu différentes de celles présentées antérieurement; elles proviennent des départements de voirie et non du B.F.S.

Au tableau III et à la figure 3, nous comparons les routes entretenues par le ministère de la Voirie au réseau rural tel que rapporté par le Bureau Fédéral de la Statistique. Nous soulignons une addition de 5 750 milles de routes améliorées en 1957; cette addition eut pour effet de réduire l'importance relative, et non globale, des responsabilités du ministère.

Nous comparons d'abord les routes entretenues l'été avec le réseau de routes améliorées; de 1947 à 1962, ce réseau passa de 24 547 à 43,574 milles de routes, alors que le ministère en entretenait 21 250 milles et 30 474 milles respectivement; il y eut augmentation annuelle moyenne de 3.9% sur le réseau, alors que les charges d'entretien du ministère n'ont augmenté qu'à un rythme de 2.4% par an. En conséquence, le ministère de la Voirie était responsable de 86.6% des routes améliorées en 1947, et de seulement 70% en 1962.

Au domaine de l'entretien d'hiver, où la Voirie subventionne aussi des routes non améliorées, nous remarquons
l'établissement d'une politique d'entretien entreprise en
1950 et élaborée de façon progressive et rapide jusqu'en
1956; depuis, il semble que la situation se soit stabilisée
et que le pourcentage des routes entretenues l'hiver n'augmente que pour satisfaire quelques besoins locaux; la Voirie
entretient ou subventionne l'entretien des routes d'hiver
sur environ 70% du réseau total, ce qui représentait une
longueur de 38 481 milles en 1963.

En résumé, nous voyons que le rôle du ministère de la Voirie diminue constamment par rapport au réseau de routes améliorées, bien que ses responsabilités s'accroissent rapidement. Parallèlement, la part de routes sous la juridiction des autres ministères augmente. Nous présentons dans la deuxième partie de ce rapport des suggestions pratiques visant le regroupement ou le contrôle de tous les travaux de voirie sous une seule et même autorité compétente.

II- EVOLUTION DE L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES, QUÉBEC-ONTARIO.

Le réseau routier s'est développé rapidement au cours des derniers 25 ans; nous constatons au tableau IV et à la figure 4 que l'évolution des immatriculations de véhicules automobiles au cours de la même période a été encore plus rapide.

TABLEAU III

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA VOIRIE PAR RAPPORT AU RESEAU ROUTIER DU QUEBEC

1947-1963

Réseau provincial (milles)			Réseau entretenu par le ministère de la Voirie (milles)			Responsabilité du ministère de la Voirie (%)			
total	amélioré	Eté			total	Eté Eté total amélioré	Hiver total		
	***************************************					Magazara di antara di mandala di ma Mandala di mandala di m			
		21 250	1 477	4 543	6 019	52.7 86.6	14.9		
						55.7 88.6	16.4		
		23 196	1 844	5 256	7 100	57.1 87.3	17.5		
41 412	27 157	23 514	2 511	15 487	17 999	56.8 86.6	43.5		
41 765	28 087	24 030	2 792	19 690	22 481	57.5 85.6	53.8		
	28 932						60.4		
42 384	29 397						66.4		
42 919	30 175	25 794					69.7		
43 377	31 436	26 448	3 842	27 056	30 897	61.0 84.1	71.2		
43 720	32 088	27 024	3 886	28 389	32 275	61 8 84 2	73.8		
							66.5		
							66.8		
							66.3		
53 804	43 096	28 812	8 365	28 142	.36 507	53.5 66.9	67.9		
53 572	43 016	29 575	11 534	24 178	35 712	55 2 68 8	66.7		
							69.1		
	()					33.0 00.7	09.1		
	prove (mile total) 40 336 40 650 40 650 41 412 41 765 42 024 42 384 42 919 43 377 43 720 50 196(450 518 52 588	provincial (milles) total amélioré 40 336 24 545 40 650 25 569 40 650 26 578 41 412 27 157 41 765 28 087 42 024 28 932 42 384 29 397 42 919 30 175 43 377 31 436 43 720 32 088 50 196(4)38 678 (4) 50 518 39 187 52 588 41 354 53 804 43 096 53 572 43 016	provincial (milles) total amélioré 40 336 24 545 21 250 40 650 25 569 22 644 40 650 26 578 23 196 41 412 27 157 23 514 41 765 28 087 24 030 42 024 28 932 24 599 42 384 29 397 25 181 42 919 30 175 25 794 43 377 31 436 26 448 43 720 32 088 27 024 50 196 (4) 38 678 (4) 27 517 50 518 39 187 27 961 52 588 41 354 28 404 53 804 43 096 28 812	provincial (milles) total amélioré Eté (2) 40 336 24 545 21 250 1 477 40 650 25 569 22 644 1 699 40 650 26 578 23 196 1 844 41 412 27 157 23 514 2 511 41 765 28 087 24 030 2 792 42 024 28 932 24 599 3 336 42 384 29 397 25 181 3 477 42 919 30 175 25 794 3 545 43 377 31 436 26 448 3 842 43 720 32 088 27 024 3 886 50 196(4)38 678 (4) 27 517 4 217 50 518 39 187 27 961 4 443 52 588 41 354 28 404 4 752 53 804 43 096 28 812 8 365 53 572 43 016 29 575 11 534 54 477 43 574 (*) 29 953 11 567	ministère de la Voirie (milles) Eté (milles) Eté (2) (3)	ministère de la Voirie (milles) Eté (2) (3) total	ministère de la Voirie (milles) Eté Eté (milles) Eté (milles)		

^(*) Estimé

Source: Highway Statistics B.F.S. Ottawa.

Rapports annuels du ministère de la Voirie.

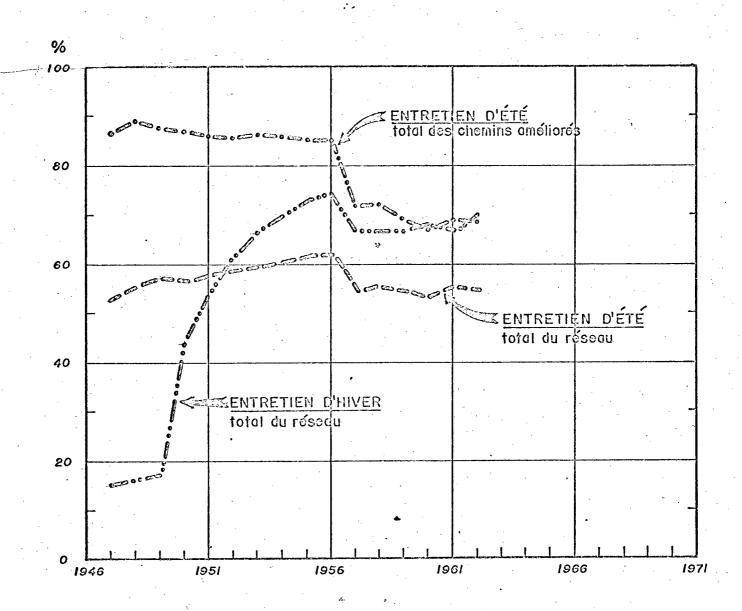
⁽¹⁾ L'entretien d'hiver est pour l'hiver commencant en l'an indiqué.

⁽²⁾ Entretenu par le ministère de la Voirie avec contribution des municipalités.

⁽³⁾ Entretenu par les municipalités ou les comtés avec subvention du ministère de la Voirie.

⁽⁴⁾ Comprend 5 750 milles non donné antérieurement.

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ROUTIER RURAL DU QUÉDEC 1947 à 1962



NOTE: En 1957, addition de 5750 milles de routes non donnés antérieurement.

TABLEAU IV

IMMATRICULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES

QUÉBEC - ONTARIO

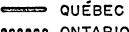
1937-1963

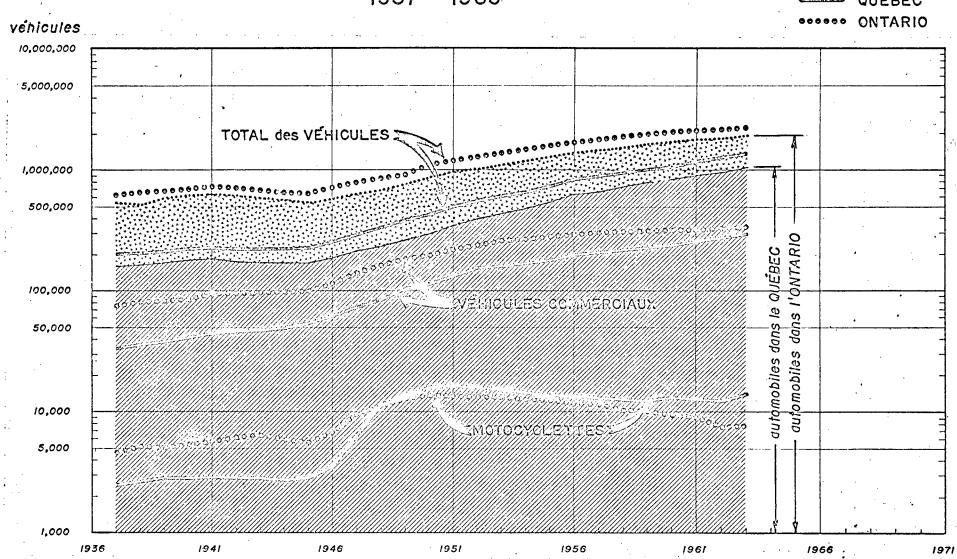
	To	tal	Véhicules o	ommerciaux	Autor	nobiles	Motocyc	lettes
Année	Québec	Ontario	Québec	Ontario -	Québec	Ontario	Québec	Ontario
•	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
		*						· · · · · ·
1937	197 917	623 918	34 074	75 687	161 317	543 .649	2 526	4 582
1938	205 403	669 088	36 349	81 642	166 447	522 240	2 667	5 206
1939	213 148	682 891	38 503	82 206	171 766	595 586	2 879	5 09.9
1940	225 152	703 872	41 785	86 038	180 556	612 431	2 811	5 403
1941	232 149	739 194	45 107	95 022	184 167	638 278	2 875	5 894
1942	222 622	715 380	46 736	95 836	173 036	613 440	2 850	6 104
1943	222 676	691 615	48 493	97 717	171 369	587 483	2 814	6 415
1944	224 042	675 057	49 923	99 612	171 385	569 544	2 734	5 901
1945	228 681	662 719	54 607	100 234	171 240	556 740	2 834	5 745
1946	255 172	711 106	63 922	117 217	187 726	586 907	3 524	6 982
1947	296 547	800 058	74 263	143 943	215 322	646 546	6 962	9 569
1948	335 953	874 933	86 570	164 138	237 942	699 583	11 441	11 212
1949	384 733	970 137	103 623	184 331	267 097	772 744	14 013	13 062
1950	433 701	1 104 080	114 768	202 800	302 811	887 571	16 122	13 709
1951	500 729	1 205 098	133 262	225 271	350 435	966 357	16 432	13 470
1952	574 974	1 291 753	156 094	243 591	402 864	1 034 755	16 016	13 407
1953	617 855	1 406 119	162 059	261 923	440 720	1 130 882	15 076	13 314
1954	674 114	1 489 980	168 592	272 241	490 819	1 205 285	14 703	12 454
1955	743 682	1 617 853	180 598	287 942	549 129	1 317 590	13 955	12 321
1956	844 827	1 710 240	203 420	297 329	627 993	1 401 259	13 414	11 652
1957	901 065	1 793 499	210 689	304 568	677 336	1 477 409	13 040	11 522
1958	968 058	1 868 922	220 762	308 317	734 403	1 550 457	12 893	10 148
1959	1 040 366	1 973 737	228 603	316 272	798 935	1 647 379	12 828	10 086
1960	1 096 053	2 062 484	239 169	320 190	843 731	1 732 933	13 153	9 361
1961	1 183 978	2 126 270	261 722	322 882	909 322	1 794 444	12 934	8 944
1962	1 281 180	2 177 148	282 495	329 706	986 457	1 840 119	12 228	7 323
1963	1 381 801	2 268 320	299 336	333 701	1 0.68 291	1 926 878	14 174	7 741

Source: The Motor Vehicle, B.F.S. Ottawa.

IMMATRICULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES QUÉBEC et ONTARIO







Un examen comparatif entre le Québec et l'Ontario montre qu'au cours des années 1937-1945 il n'y eut que très peu d'augmentation dans le nombre total des immatriculations: en effet, il n'y eut que 16% d'augmentation au Québec et 6% en Ontario. Les restrictions de la période de guerre ont influencé cette situation qui changea d'aspect depuis. Pour la période 1945-1963, le Québec passa de 228 681 à 1 381 801 véhicules, soit une augmentation annuelle moyenne de 10.5%, et l'Ontario de 675 057 à 2 268 320 véhicules soit 7.1% annuellement.

Il serait na If de croire que le nombre de véhicules pourrait continuer d'augmenter à des taux aussi fantastiques; un examen des variations dans le nombre des immatriculations (figure 4) montre que depuis 1956, les augmentations semblent se stabiliser à des taux plus raisonnables. En effet, pour la période 1956-1963, les accroissements annuels moyens furent de 7.3% pour le Québec et de 4.1% pour 1º0ntario.

Considérant qu'au cours de la décade de recensement 1951-1961, les populations du Québec et de l'Ontario ont augmenté à des taux annuels moyens de 2.6 et de 3.1%, on voit que l'accroissement proportionnel des immatriculations est beaucoup plus rapide au Québec qu'en Ontario. D'ici quelques années, le taux de possession des véhicules automobiles sera sensiblement le même pour les deux provinces: il tend vers le point de saturation.

Un autre point important à noter est l'augmentation plus rapide du nombre de véhicules commerciaux au Québec qu'en Ontario. Alors que dans la province voisine, on pouvait observer une diminution du nombre des camions par rapport au nombre d'automobiles ordinaires, Québec continuait quand même d'avoir en 1963 un véhicule commercial pour 3.6 automobiles de tourisme; en Ontario, ce rapport était alors d'un véhicule commercial pour 5.8 automobiles.

Densité de la circulation.

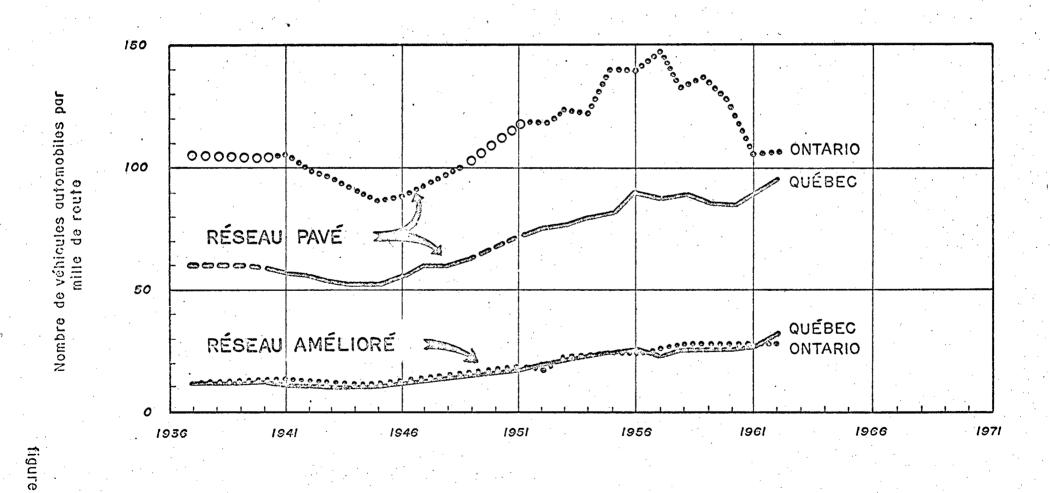
L'augmentation plus rapide de l'immatriculation des véhicules automobiles par rapport à la croissance du réseau routier laisse supposer une densité croissante d'utilisation du réseau. Nous ne pouvons, dans le court temps mis à notre disposition, entreprendre des études complètes de congestion et nous croyons que ce processus serait superflu pour donner une idée de l'augmentation très rapide des problèmes de voirie au Québec; nous tenons quant même à mesurer la congestion d'une façon très indirect en comparant au tableau V et à la figure 5 le nombre de véhicules par mille de route; au tableau VI nous comparons aussi le nombre de véhicules par mille de routes par mille de routes provinciales.

La première comparaison qui nous intéresse est la variation du nombre de véhicules par mille de routes améliorées. Au Québec comme en Ontario, ce nombre a quasi triplé depuis 1945, passant de ll.l à 29.4 véhicules par mille de routes améliorées au Québec, et de ll.l à 29.8 en Ontario. Comparativement au nombre de véhicules automobiles, le Québec et l'Ontario ont la même quantité de routes améliorées. En mettant comme hypothèse que les véhicules québécois et ontariens roulent chaque année un même nombre de milles nous pouvons croire que depuis l'après-guerre, la congestion a quasi triplé dans les deux provinces.

La situation est quelque peu différente par rapport aux routes pavées; heureusement, elle ne s'est aggravée aussi rapidement. Le Québec avec son petit nombre de véhicules automobiles par mille de routes pavées fut toujours une des provinces les plus avantagées du Canada et avait jusqu'à 1959 un avantage marqué sur l'Ontario; depuis cette date, la politique de pavage du gouvernement ontarien, mise en marche depuis environ 1952, commença à produire ses effets et l'Ontario se rapproche rapidement du Québec. En 1937, le Québec et l'Ontario comptaient 60.0 et 104.2 véhicules automobiles par mille de routes pavées, alors qu'en 1962 le Québec en dénombrait 96.6 et l'Ontario 107.2.

En terminant, nous examinerons le nombre de véhicules par mille de routes provinciales. Evidemment la comparaison est fragile et elle dépend lafgement des critères de classification des routes; on sait qu'au cours de la décade 1952-1962, le réseau provincial est passé de 6 500 milles à 7 000 milles au Québec, et de 7 800 à 12 600 milles en Ontario. Cette situation reflète davantage la différence de structures administratives entre les deux provinces; en effet, chez notre voisine, seules les routes provinciales sont à l'entière charge de la province; il y a avantage pour une région ou un comté à faire classifier une route dans le système provincial, ce qui n'est pas le cas au Québec, puisque la Voirie entretient ces routes.

VARIATION DU NOMBRE DE VÉHICULES AUTOMOBILES PAR MILLE DE ROUTE POUR LE QUÉBEC ET L'ONTARIO 1937 à 1962



D'Après: Calculé à partir des chiffres publiés dans The Motor Vehicle et dans Highway Statistics; B.F.S., Ottawa.

TABLEAU V

IMMATRICULATION DES VÉNICULES

PAR MILLE DE ROUTE

QUEBEC - ONTARIO 1937-1962

Année		Véhicules - par mille		Véhicules - automobiles par mille pavé				
		Québec	Ontario	Québec	Ontario			
1937		11.1	11.1	60.0	104.2			
1937		11.1	12.1		_			
1939		11.2	12.1		-			
1939		11.7	12.5	58.2	102.8			
		* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3.0		103.5			
1941		10.7	12.8	56.8	99.7			
1942		10.1	12.7	55.4	95.5			
1943		9.8	12.2	52.8	91.2			
1944		9.9	11.9	51.0				
1945		9.9	11.6	51.0	86.0			
1946		10.6	12.3	55.0	85.3			
1947	•	12.1	13.7	60.0	94.0			
1948		13.1	14.9	59.5	98.2			
1949	•	14.4	16.6	• 63.0	102.5			
1950		16.0	18.1	-	•			
1057		17.0	19.4	73.2	116.9			
1951		17.8		75.8	118.7			
1952	•	19.9	17.7	77.6	123.4			
1953		21.0	22.2	80.8	122.2			
. 1954		22.3	23.4	82.7	140.5			
1.955		23.7	25.1	62.1	140.3			
1956		26. 3	26.0	90.2	140.3			
1957	*	23.3	27.1	87.6	147.2			
1958		24.7	27.8	88.5	132.5			
1959		25,2	28.9	86.0	136.7			
1960	•	25.4	29.5	85.6	127.5			
1061	• .	27.5	29.4	90.2	106.7			
1961 1962		29.4	29.8	96.6	107.2			
1902		29.4	<i>2 ∃,</i> 0					

Source: Calculé d'après les données publiées dans <u>The Motor Vehicle</u> et dans Highway Statistics, B.F.S., Ottawa.

Nous donnons au tableau VI le nombre de véhicules par mille de routes provinciales pour les années 1952 et 1962; ce tableau montre jusqu'à quel point notre réseau provincial était étendu en 1952, par rapport à l'Ontario: au Québec, nous avions 87.6 véhicules automobiles par mille de routes provinciales, alors que l'Ontario en avait 164. En 1962, la situation était changée et le Québec en avait maintenant 181.7 et l'Ontario 172.1.

Il ressort de l'analyse comparative que nous venons de faire que le réseau routier du Québec fut et est adéquat pour répondre aux besoins du moment; cependant, la croissance rapide du nombre de véhicules automobiles et l'augmentation de l'utilisation des routes font que la situation se détériore plus rapidement au Québec qu'en Ontario. Quelques mesures devront être ajoutées à celles déjà amorcées pour répondre à la demande toujours grandissante de meilleures routes si nous voulons garder au Québec un réseau digne d'une province en plein essor industriel.

B- VOIRIE MUNICIPALE.

Dans l'analyse qui suit, nous ne considérons que les statistiques provenant du Bureau Fédéral de la Statistiques; celles-ci n'ont trait qu'aux municipalités d'une certaine dimension. Nous croyons néanmoins qu'elles donnent une idée de l'inventaire relatif des municipalités du Québec et de l'Ontario par rapport aux routes du réseau rural.

Depuis plusieurs années, le ministère de la Voirie entretient les routes provinciales dans les limites des municipalités urbaines de 5 000 habitants et moins; cette politique a contribué à l'expansion linéaire des petits villages, et a réduit considérablement les dépenses de voirie municipale. De plus, le gouvernement provincial a occasionnellement contribué au pavage de rues appartenant aux municipalités urbaines. Ces dépenses n'apparaissant pas dans la comptabilité de ces municipalités, on a une idée imprécise de l'évolution de la voirie urbaine si on ne considère que les déboursés faits par ces dernières. Pour cette raison, nous ne présentons qu'un inventaire comparatif des réseaux urbains du Québec et de l'Ontario. Nous présenterons au chapitre suivant une analyse des dépenses totales de voirie faite au Québec.

TABLEAU VI

VÉHICULES PAR MILLE DE ROUTE PROVINCIALE

QUÉBEC, ONTARIO, 1952-1962

Année	\mathbf{e}_{i}	Québec			Ontario				
Anne C	Véhicules	Milles	<u>Véhicules</u> mille	Véhicules	Milles	Véhicules mille			
1952	574 974	6 562.25	87.6	1.291.753	7 870.66.	164.0			
1962	1 281 180	7 051.37	181.7	2 177 148	12 652.8	172.1			

Source: D'après tableaux II et IV.

EVOLUTION DU RESEAU DE RUES.

Le <u>tableau VII</u> et la <u>figure 6</u> montrent l'évolution de la voirie municipale dans <u>les deux</u> provinces. Jusqu'en 1954, la longueur totale des rues semble être restée stationnaire dans les deux cas. Ce n'est que depuis 1955, qu'on peut constater un accroissement marqué; cette augmentation nous semble toutefois provenir du changement survenu dans la définition des unités statistiques de base.

Ce qui frappe au premier coup d'oeil, c'est que les municipalités de l'Ontario ont toujours eu depuis 1937, un réseau de rues à peu près deux fois plus étendu que celui du Québec. Ainsi en 1962, on mesurait 7 789 milles de rues au Québec et 15 512 en Ontario. Contrairement à ce qui existe sur le réseau rural, les municipalités du Québec ont toujours eu un très fort pourcentage de rues améliorées; en effet, 98% du réseau urbain est amélioré tant au Québec qu'en Ontario.

En matière de pavage, nous remarquons chez les municipalités du Québec, la même tendance qu'au niveau provincial; nous voyons en figure 7 une tendance toujours croissante pour les municipalités du Québec à se doter d'un réseau du rues pavées, alors que les municipalités de l'Ontario semblent se satisfaire de rues gravelées. En 1962, 80.6% des rues étaient pavées dans les municipalités du Québec, alors qu'en Ontario, seulement 56.7% l'étaient; ce pourcentage semble diminuer continuellement.

En terminant, nous soulignons que les rues représentent environ 12.5% de l'ensemble des réseaux rural et urbain et desservent environ les trois quarts de la population totale du Québec: il devient alors aisé de comprendre que la congestion se fait sentir davantage dans les zones urbaines.

TABLEAU VII

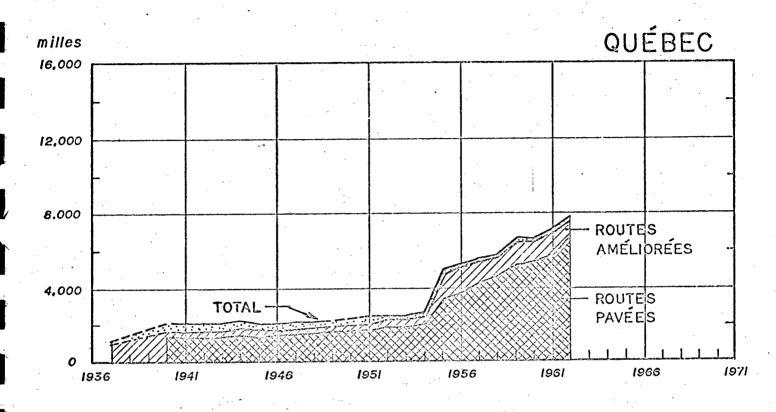
INVENTAIRE DU RÉSEAU ROUTIER URBAIN

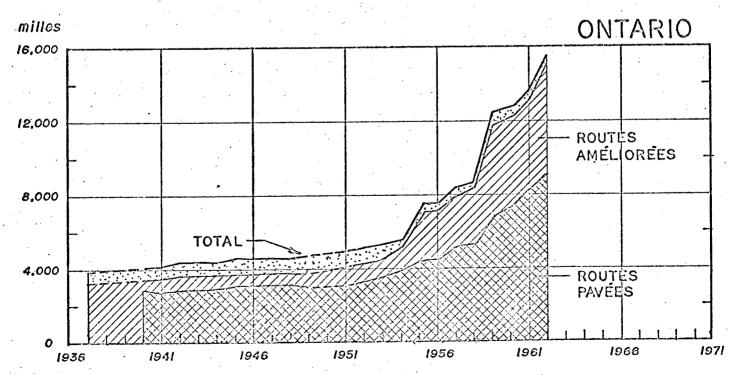
QUÉBEC = ONTÁRIO 1937-1962

		total de les	Nombre de milles améliorés •		•		de milles vés	Pourcentage de la longueur des chemins pavés par rap- port à la longueur totale de tous les chemins.	
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Année	Québec	Ontario	Québec	Ontario		Québec	Ontario	Québec	Ontario
1937 1938	943	3 912	847	3 203		-	<u> </u>	<u>-</u>	<u>-</u>
1939 1940	2 081	4 036	1 591	3 435	•	1 288	2 878	61.9	71.3
1941 1942 1943 1944 1945	2 060 2 037 2 053 2 220 2 036	4 062 4 242 4 300 4 288 4 395	1 549 1 567 1 581 1 758 1 636	3 477 3 605 3 632 3 676 3 748	-	1 291 1 191 1 207 1 377 1 252	2 645 2 717 2 759 2 820 2 913	62.7 58.5 58.8 62.0 61.5	65.1 64.0 64.2 65.8 66.3
1946 1947 1948 1949 1950	2 060 2 113 2 149 2 231	4 401 4 399 4 381 4 557	1 628 1 692 1 741 1 824	3 763 3 787 3 815 3 809		1 303 1 361 1 432 1 513	2 944 2 976 3 021 2 900	63.2 64.4 66.6 67.8	66.9 67.6 68.9 63.6
1951 1952 1953 1954 1955	2 338 2 384 2 373 2 550 5 008	4 805 5 047 5 241 5 594 7 493	1 980 2 267 2 248 2 422 4 768	4 096 4 300 4 648 5 013 7 069		1 644 1 765 1 764 1 917 3 418	3 165 3 330 3 656 3 991 4 374	70.3 74.0 74.3 75.2 68.3	65.8 66.0 69.8 71.3 58.4
1956 1957 1958 1959 1960	5 260 5 629 5 754 6 882 6 730	7 514 8 227 8 485 12 364 12 625	5 040 5 348 5 572 6 684 6 548	7 190 7 964 8 224 11 917 12 298		3 758 4 100 4 525 5 256 5 338	4 434 5 099 5 179 6 811 7 269	71.4 72.8 78.6 76.4 79.3	59.0 62.0 61.0 55.1 57.6
1961 1962	7 129 7 789	13 523 15 512	7 023 7 642	13 177 15 201		5 634 6 279	8 118 8 797	79.0 80.6	60.0 56.7

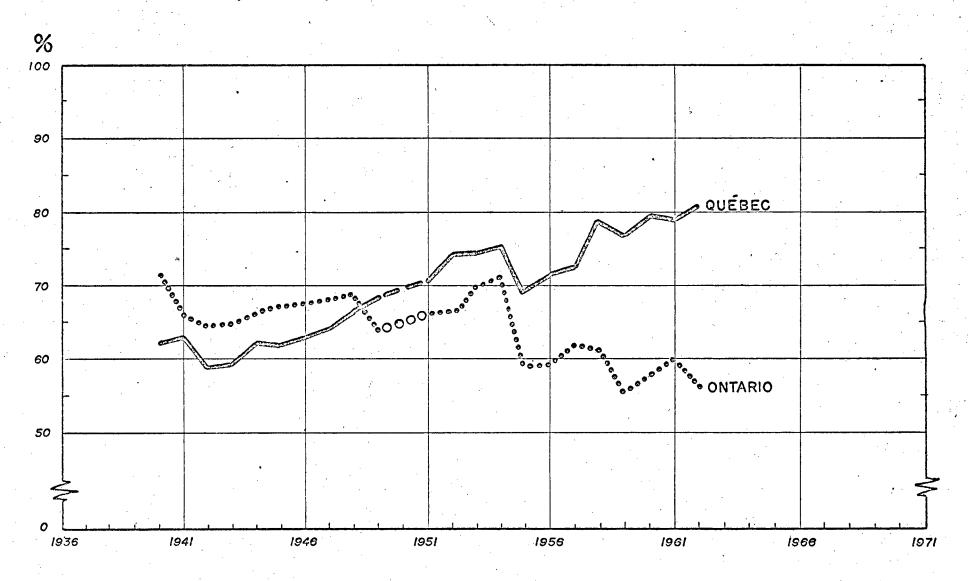
Source: Highways Statistics, B.F.S. Ottawa.

RÉSEAU ROUTIER URBAIN QUÉBEC et ONTARIO 1937 à 1962





POURCENTAGE DE LA LONGUEUR DES RUES PAVÉES PAR RAPPORT À LA LONGUEUR TOTALE DES RUES Municipalités importantes du QUÉBEC et de l'ONTARIO 1940-62



ANNEXE 3

ASPECT FINANCIER DE LA VOIRIE

Dans cette partie nous disséquons l'aspect financier de la voirie en ses principaux éléments: les dépenses et les revenus. Nous comparons les dépenses de voirie rurale et municipale du Québec avec celles de l'Ontario, et nous présentons un état général des dépenses de voirie au Québec. Nous comparons aussi les revenus du Québec à ceux de l'Ontario, et nous terminons en confrontant revenus et dépenses.

A- DEPENSES.

Nous considérons comme dépenses de voirie toutes celles dont l'objet est de fournir de meilleurs services aux usagers de la route. Elles incluent les dépenses faites par tous les ministères et toutes les municipalités autant pour construire ou améliorer les routes que les ponts. Les dépenses du ministère de la Voirie feront l'objet d'une analyse séparée.

1- DÉPENSES DE VOIRIE RURALE, QUEBEC - ONTARIO.

A l'item des dépenses de voirie rurale, nous examinons d'abord l'importance des dépenses de voirie dans les budgets provinciaux, et nous verrons ensuite les coûts totaux ainsi que les coûts par mille de route. Ici encore la comparaison Québec-Ontario se révèle intéressante.

La Voirie et le budget provincial, Québec-Ontario.

On pourrait prétendre que la voirie accapare une trop grande part du budget provincial; afin de faire le point sur cette question, nous examinons dans les paragraphes qui suivent, ce qui se dépense au Québec et en Ontario.

Nous avons compilé au tableau VIII les pourcentages annuels du budget alloué aux dépenses de voirie. Afin d'éliminer les variations cycliques que l'on connait dans l'attribution des sommes destinées à la construction et à l'entretien des routes, nous avons calculé la moyenne quadriennale; ce procédé adoucit les grandes variations et permet une meilleure comparaison. Nous présentons les résultats à la figure 8.

Nous voyons que pour la période de 1937 à 1961, le Québec a consacré en moyenne 29.8% de son budget à la voirie, alors que l'Ontario en a consacré 30.5; le Québec et l'Ontario ont donc consacré sensiblement le même pourcentage de leurs budgets à la voirie au cours de toute la période; cependant, les budgets ont été alloués différemment dans les deux provinces. On voit que pour la première moitié de la période, soit de 1937 à 1949, le Québec consacrait à la voirie légèrement plus que l'Ontario: 29.6% comparé à 28.9. Pour la période de 1950 à 1955, la situation était renversée; le Québec consacrait 30.6% de son budget à la voirie et l'Ontario y consacrait maintenant 31.0%. Depuis 1956, 1ºOntario a continué à donner plus d'importance aux budgets de voirie, alors que le Québec en diminuait l'importance, 28.8% au Québec, et 33.3% en Ontario. La construction de la Route transcanadienne ayant débuté plus tôt en Ontario qu'au Québec, nous pouvons attribuer à ces travaux une proportion de la majoration des budgets de voirie en Ontario comparativement Nous n'avons pas de valeurs comparatives pour les années 62-64 attendu que nous utilisons les données publiées par le Bureau Fédéral de la Statistique, mais nous anticipons qu'un très fort pourcentage du budget provincial du Québec fut assigné à la voirie pour ces années, et qu'il en sera ainsi jusqu'en 1967.

Cependant, nous prévoyons que l'importance relative des argents destinés à la voirie diminuera à cause des investissements toujours croissants dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être.

Coût des routes, Québec-Ontario.

En comparant les dépenses affectées à la voirie rurale, au tableau IX et à la figure 9, on remarque une variation cyclique beaucoup plus accentuée au Québec qu'en Ontario. Au Québec, les sommets correspondent presque toujours à des périodes électorales; ce caractère cyclique des dépenses de voirie, dont le contrôle était presque entièrement dans les mains des représentants de comtés, engendra certaines conséquences dont une des plus appa-

TABLEAU VIII

RELATION DES DÉPENSES DE VOIRIE RURALE

AUX DEPENSES NETTES TOTALES PROVINCIALES

QUEBEC-ONTARIO 1937-1961

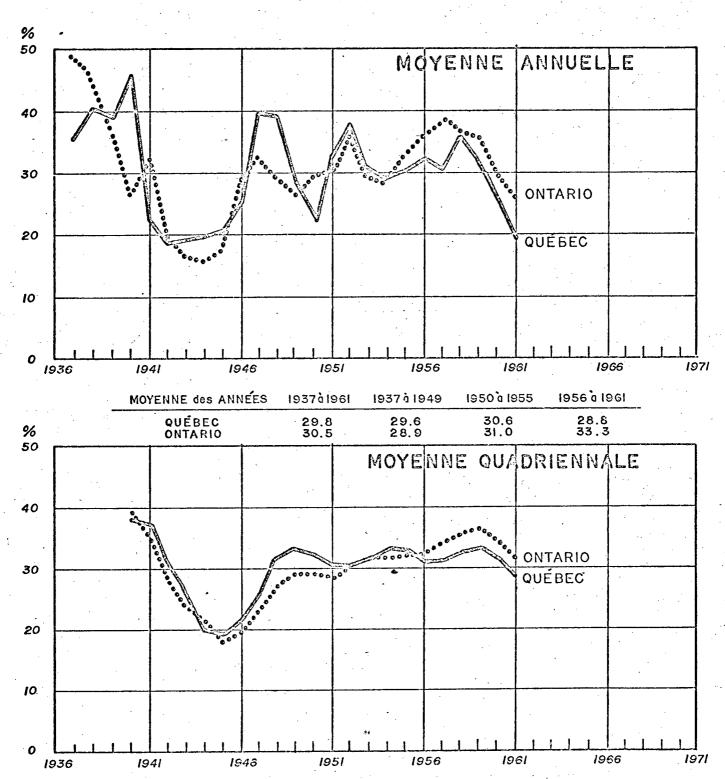
Année		QUÉBEC		ONTARIO						
	Annuel	Moyenne qua- driannal %	Annuel							
	:		•	*						
1937	36.2		48.7							
1938	40.8		46.0							
1939	38.7		35.8							
1940	46.8	38.1	26.7.	39.3						
1941	22.9	37.3	32.1	35.2						
1942	18.7	31.8	19.0	28.4						
1943	19.0	26.8	16.7	23.6						
1944	19.4	20.0	15.5	20.6						
1945	20.6	19.4	17.5	17.2						
1946	25.6	21.1	29.2	19.7						
1947	39.4	26.2	32.2	23.6						
1948	39.0	31.1	29.2	27.0						
1949	27.9	- 33.0	26.7	29.3						
1950	22.0	32.1	29.1	29.3						
1951	33.2	30.5	30.2	28.8						
1952	37.6	30.2	36.1	30.5						
1953	31.0	31.0	29.9	31.3						
1954	28.7	32.6	28.1	31.1						
1955	30.8	32.0	32.8	31.7						
1956	32.2	30.7	36.5	31.8						
1957	30.7	30.8	.38.8	34.1						
1958	36.2	32.5	36.6	36.2						
19 59	32.8	33.0	35.6	36.9						
1960	24.9	31.2	26.9	34.5						
1961	19.9	28.5	25.4	31.1						

Moyenne:	Québec	Ontario	,
1937-61	29.8	30.5	
1937-49	29.6	28.9	
1950-55	30.6	31.0	
1956-61	28.8	33.3	

D'après Highway Statistics B.F.S., Ottawa. Annuaire du Canada B.F.S., Ottawa.

RELATION ENTRE LES DÉPENSES DE VOIRIE RURALE ET LES DÉPENSES NETTES TOTALES PROVINCIALES

QUÉBEC et ONTARIO



D'Après: Highway Statistics: B.F.S. Ottawa. (pour les dépenses de voirie rurale) Annuaire du Canada: B.F.S. Ottawa. (dépenses nettes totales provinciales)

TABLEAU IX

DÉPENSES AFFECTÉES A LA VOIRIE RURALE

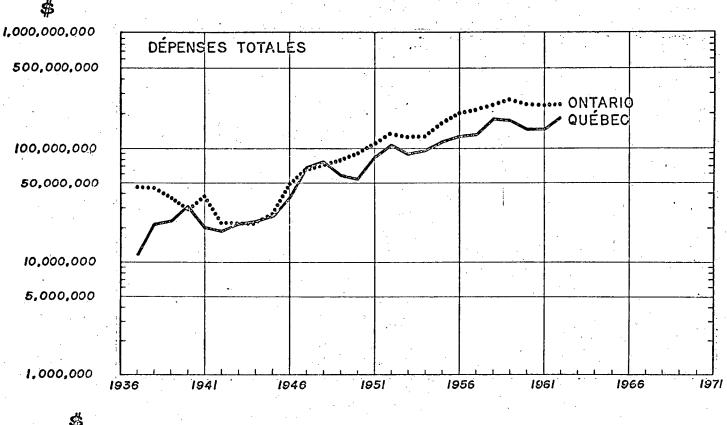
QUÉBEC - ONTARIO 1937-1962

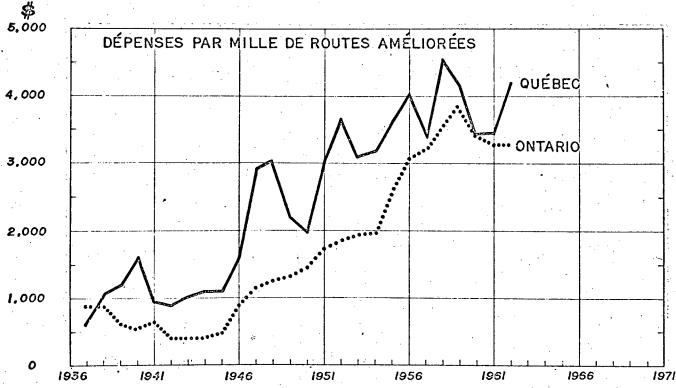
	Total des dépens (Milliers de		Dépenses par	Dépenses par mille amélioré					
Année	Québec	Ontario	Québec	Ontario					
1937 (1)	11 528	47 573	645	848					
1938 (1)	21 724	46 553	1 173	841					
1939 (1)	23 014	36 654	1 208	651					
1940 (1)	31 063	29 216	1 614	519					
1941	20 830	38 380	963	664					
1942	18 963	21 827	861	388					
1943	20 179	21 481	1 011	381					
1944	22 947	21 611	1 093	381					
1945	25 350	26 548	1 093	465					
1946	37 601	49 477	1 560	855					
1947	68 849	68 064	2 805	1 168					
1948	77 081	75 477	3 015	1 287					
1949	59 326	77 917	2 232	1 329					
1950	54 162	90 283	1 994	1 481					
1951	85 167	109 900	3 032	1 767					
1952	107 000	132 521	3 698	1 821					
1953	91 857	122 503	3 125	1 938					
1954	96 733	125 185	3 206	1 964					
1955	115 440	166 899	3 672	2 593					
1956	129 092	202 163	4 023	3 076					
1957	132 891	214 254	3 436	3 232					
1958	178 765	239 971	4 563	-3 567					
1959	174 975	264 359	4 231	3 870					
1960	149 377	241 844	3 466	3 456					
1961	149 461	237 919	3 475	3 289					
1962	185 433	240 657	4 256	3 289					

Source: Highway Statistics, B.F.S. Ottawa.

⁽¹⁾ Annuaire du Canada 1942. Il est important de tenir compte des remarques contenues dans cet Annuaire touchant les périodes fiscales, différentes d'une province à l'autre, touchant ce qui est inclus dans les dépenses de voirie de chaque province et qui diffère également d'une province à l'autre et touchant enfin les ajustements faits.

DÉPENSES AFFECTÉES À LA VOIRIE RURALE QUÉBEC - ONTARIO 1937 - 1962





rentes est une distribution géographique inadéquate: certaines régions ont un équipement routier plus que convenable, comparé à d'autres où il est nettement insuffisant.

Dans l'ensemble, Québec dépense moins que l'Ontario pour ses routes, mais il dépense quand même plus par mille de routes améliorées. Nous ne prétendons pas en ce disant qu'il en coûte plus cher au Québec, bien que nous l'entendions souvent dire, mais nous voulons spécifier que la croissance plus rapide du réseau de routes améliorées au Québec exigea des sommes proportionnellement plus grandes. Nous rappelons que le réseau de routes améliorées augmenta de 25 694 milles (143.7%) au Québec et de 17 069 milles (30.4%) en Ontario; pour la période de 1937 à 1962. De plus une politique de pavage soutenue, ainsi que l'application de standards de construction très élevés pour les chemins de deuxième et de troisième classes sont sûrement des facteurs qui contribuent à augmenter le taux des dépenses au mille.

Il est probable que les dépenses par mille de routes améliorées s'équilibreront à des taux équivalents à ceux de l'Ontario au fur et à mesure que notre réseau évoluera et que le besoin de nouvelles routes se stabilisera.

Les dépenses totales de voirie continuent d'augmenter à un rythme sensiblement parallèle, au Québec et en Ontario.

II- DEPENSES DE VOIRIE MUNICIPALE, QUEBEC-ONTARIO.

Il y a un rapport à la fois étroit et indirect entre la voirie provinciale et la voirie municipale. Par exemple, le coût de la voirie municipale sera réduit considérablement si le gouvernement prend entièrement à sa charge et sur tout leur parcours, la construction et l'entretien des grandes routes qui traversent les municipalités ou s'il accorde à celles-ci des subventions pour défrayer les frais de construction et d'entretien des tronçons sis à l'intérieur de leurs limites. Dans ces cas, le gouvernement aura moins de ressources à consacrer à d'autres fins; par contre les municipalités en auront davantage. Par ailleurs si le gouvernement garde pour fins de voirie toutes les sources de taxation touchant l'usager de la route, les municipalités auront plus de difficultés à s'acquitter de leurs obligations.

Il est cependant difficile de faire une analyse statistique comparative des dépenses de voirie municipale entre le Québec et l'Ontario; il existe des différences variables entre les unités statistiques des deux provinces; de plus les responsabilités administratives et financières des gouvernements diffèrent. Nous référant au tableau X et à la figure 10, nous voyons que jusqu'en 1953 les dépenses municipales de voirie ont été sensiblement les mêmes au Québec et en Ontario alors que la longueur des rues était deux fois plus grande en Ontario; il en résulta des dépenses par mille de rues améliorées deux fois plus élevées au Québec. Depuis 1954, les dépenses totales de voirie faites dans les municipalités ontariennes ont augmenté à un rythme beaucoup plus grand qu'au Québec: les coûts par mille devinrent semblables dans les deux provinces. Il y a une exception pour 1960, où les dépenses totales de voirie municipale au Québec ont subi une hausse très importante dû à la construction du boulevard Métropolitain à Montréal; on peut prévoir que les dépenses municipales de voirie seront comparables dans les deux provinces à l'avenir et qu'elles continueront à augmenter à un rythme sensiblement égal.

III- ÉTAT DES DÉPENSES DE VOIRIE AU QUÉBEC.

En terminant, nous présentons au <u>tableau XI</u> une ventilation des dépenses de voirie selon la nature du réseau sur lequel elles sont faites et selon l'administration gouvernementale qui les fait.

Pour toute la période 1952-1962, les dépenses de voirie rurale représentent 75.7% de toutes les dépenses de voirie, et les dépenses de voirie municipale 24.3%. Le total des sommes payées par le gouvernement provincial s'élevèrent à 73.0% de toutes les dépenses, soit un peu moins que les dépenses faites sur le réseau rural; les sommes payées par les municipalités se chiffrent à 25.0%, soit un peu plus que les dépenses faites sur les réseaux urbains; quant aux sommes payées par le gouvernement fédéral, 2.0% de toutes les dépenses, on doit toutes les attribuer au réseau rural.

TABLEAU X

DÉPENSES DE VOIRIE MUNICIPALE

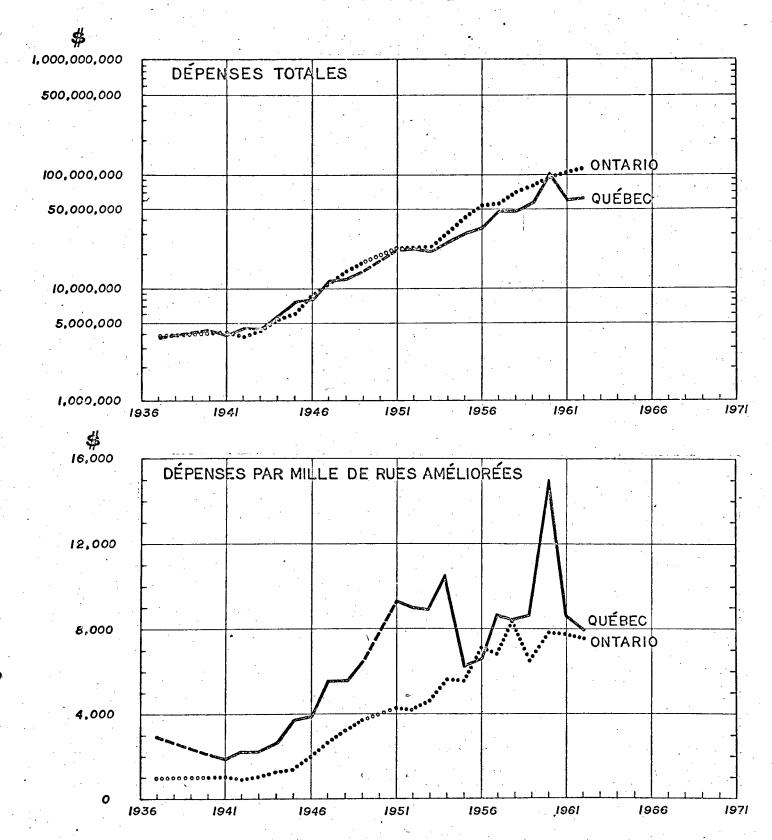
QUÉBEC - ONTARIO 1937-1962

		<u>Dépenses</u> Québec		Onta		Qué	bec	0	ntario
		(milliers)			iers)	•			
		de \$		d e		\$	·	• .	\$
			•		:				
1937		3 713		3	757	3	937		960
1938	•	-			- ,		_		_
1939		-	<i>:</i>		-	_	-	_	-
1940		4 413		4	077	2	121	1	010
1941		3 969	•		183	1	830	1	030
1942		4 515		3	838	2	216		905
1943		4 545			397	- 2	214	1	022
1944		5 799			408	2	612		261
1945		7 739		6	015	. 3	801	1	368
1946		8 062	•	8	941	. 3	913	2	031
1947		11 852	•	11	551	. 5	609		625
1948	· ·	12 040		14	391	5	602	3	284
1949		14 466		17	195	6	454	.3	773
1950		-			-		-		
1951		21 938		21	287	9	383	4	217
1952		22 643	•		652	9	000		100
1953		21 107			901	- 8	895		560
1954	•	26 803		31		10	511		626
1955	•	31 681		42	008	6	326		606
1956		34 547		53	364	6	569	7	102
1957		48 417	•		309 * ·		601		844
1958		48 537		70		. 8	435		361
1959		58 736		80		8	535	6	488
1960		101 274		98		-	048		838
1961		61 293		105	75 5	8	598	7	820
1962	•	62 248		116			992		507

Source: Highway Statistics, B.F.S, Ottawa.

⁽¹⁾ Comprend construction et entretien - rues, ponts, traverses, trottoirs, etc...

DÉPENSES MUNICIPALES À L'ITEM VOIRIE POUR le QUÉBEC et l'ONTARIO 1937 à 1962



D'Après; Highway Statistics; B.F.S. Ottawa.

TABLEAU XI ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES DE VOIRIE AU QUÉBEC

1952-1962

24

28

6 020

5 715

6 524

6 739

48 417

48 537

58 736

101 274

61 293

62 248

46 608

48 082

58 008

99 838

59 349

59 119

Grand DÉPENSES DE VOIRIE RURALE DÉPENSES DE VOIRIE MUNICIPALE total rural & Municipal ' Dépenses Dépenses SUBSIDES municipal TOTAL Fédéral tous Voirie brutes nettes nets fédéral minist (1) 1952 129 643 107 000 462 106 086 66 805 313 22 643 22 397 245 54 1953 112 964 91 857 644 90 934 70 451 136 21 107 21 028 79 15 1954 123 536 96 733 942 94 941 73 253 109 26 803 26 706 96 40 1955 147 121 115 440 1 513 113 534 91 149 84 31 681 31 522 159 - 1.956 163 639 129 092 1 628 127 026 100 259 209 34 547 33 910 637

Diapres: Highway Statistics, B.F.S. Ottawa.

181 308

227 302

233 711

250 651

210 754

247 681

1957

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1958 (3)

ESTIME; dans Highway Finance 1964, C.C.R.A. Ottawa.

132 891

178 765

174 975

149 377

149 461

185 433

1 839

2 661

3 838

6 034

7 472

11 942

98 511

106 685

118 515

119 940

147 094

176 799

141 991 (2)

130 364

175 629

164 419

136 684

134 158

166 599

187 270 *

217 966 #

provincial

180

53

46

158

607

453

806

801

1 571

1 857

1 652

3

156

151

266

379

1 182

1 810

1 446

1 944

3 129

455

718

⁽¹⁾ Les dépenses du Ministère de la Voirie sont les dépenses nettes rapportées dans Rapports Annuels du Ministère, dans Annuaire Statistique du Québec et Comptes Publics, Province de Québec.

Dépenses du Ministère plus élevées que dépenses de tous les Ministères; valeur non utilisée.

En 1958, l'Office des Autoroutes a reçu une nouvelle avance de 35 000 000 pour constructions; ce qui explique le faible pourcentage des dépenses faites par le Ministère

La voirie municipale s'occupe du huitième du réseau total et dépense environ le quart du budget global; les rues semblent coûter deux fois plus cher que les routes, mais ces coûts englobent les dépenses faites pour les services urbains tels les trottoirs et les services sanitaires etc; nous anticipions des coûts comparatifs de cet ordre de grandeur.

La figure ll présente la variation annuelle des dépenses faites sur les réseaux rural et urbain; le total des dépenses faites chaque année est égal à 100. Nous avons superposé sur ce graphique les dépenses de chacun des gouvernements: les dépenses du gouvernement provincial sont présentées dans la partie inférieure du graphique, et les dépenses des municipalités le sont dans la partie supérieure; la zone intermédiaire entre ces deux courbes représente les dépenses des autres organismes.

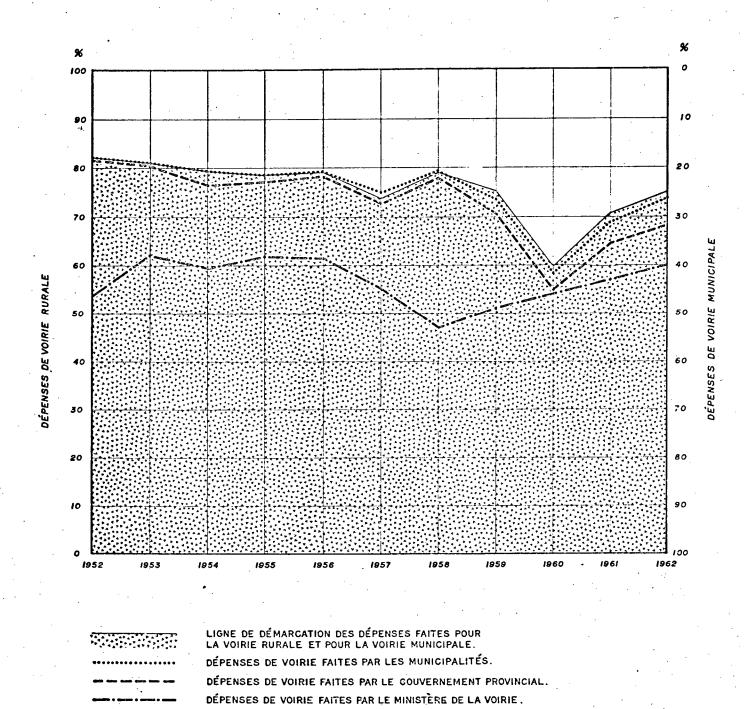
Il semble, d'après cette présentation, que l'apport du gouvernement provincial au total des dépenses de voirie rurale a tendance à diminuer. Ainsi en 1952, la voirie rurale représentait 82.6% des dépenses totales de voirie, et le gouvernement provincial en payait 99.3%; alors qu'en 1962, la voirie rurale totalisait 74.8% des dépenses, et le gouvernement provincial en payait 90.9%.

On remarque aussi que depuis 1959, les gouvernements municipaux semblent payer plus que les dépenses faites sur les réseaux urbains; toutefois, notre connaissance des dépenses du ministère de la Voirie ainsi que le manque de clarté des statistiques nous incitent à croire que certaines dépenses de voirie urbaine sont classifiées comme dépenses de voirie rurale par le B.F.S. Une classification des réseaux routiers et la standardisation des rapports comptables seraient sûrement des moyens appropriés d'éviter des erreurs d'interprétation des statistiques, surtout lorsque l'on veut déterminer les responsabilités administratives et financières des différents gouvernements.

Dépenses du ministère de la Voirie.

Le ministère de la Voirie n'administra en moyenne que 75.9% des dépenses de voirie faites par le gouvernement provincial au cours des années 1952-1962. Toutefois, cette moyenne augmente avec les années; en 1952, elle était de 62.9%, et en 1962 elle était de 87.3%.

ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES DE VOIRIE QUÉBEC, 1952 à 1962



L'importance relative du ministère de la Voirie diminue graduellement au point de vue du nombre de milles de routes à l'entretien, et augmente en regard des dépenses faites; la partie du réseau amélioré relevant des autres administrations n'a que peu d'importance en ce qui concerne les coûts d'entretien et de construction.

B- REVENUS

Les revenus du gouvernement provincial étant tous accumulés dans un fonds consolidé, on ne peut discuter spécifiquement d'un fonds de voirie auquel contribueraient certaines taxes; cependant nous analyserons les principales sources de revenus qu'ont la province et les municipalités pour solder les dépenses de voirie.

1- REVENUS PROVINCIAUX, QUEBEC-ONTARIO.

Au niveau provincial, nous analysons les revenus provenant des frais d'immatriculation et de la taxe sur les carburants; nous les comparons aux dépenses et nous verrons jusqu'à quel point la voirie peut être "rentable". Cette comparaison ne tient pas compte de certains revenus tels que les taxes de vente sur les véhicules, sur les pièces détachées, sur les huiles, etc; elle ne considère pas non plus les revenus provenant de l'utilisation des autoroutes. Ces revenus prêtent à discussion: doit-on les appliquer aux dépenses de voirie, ou doit-on les appliquer à d'autres fins? Toutefois, nous aurions pu considérer les revenus provenant des autoroutes.

De même, nous n'avons pas considéré les dépenses encourues pour défrayer les coûts de surveillance policière; ce point peut aussi être discuté; quelle proportion de ces dépenses doit-on attribuer à la protection générale du public dont l'Etat est responsable sous un autre mandat que celui de pourvoir la population de bonnes routes, et quelle proportion doit-on attribuer à la surveillance directe de la circulation?

Frais d'immatriculation.

Institués en 1906 au Québec, les frais d'immatriculation de véhicules automobiles ne couvraient à cette
période que les dépenses encourues pour l'administration
de la loi. Aujourd'hui, ils représentent près du quart
des revenus affectés aux dépenses de voirie rurale. Au
tableau XII nous en présentons le coût moyen au Québec,
en Ontario et pour l'ensemble du Canada. Présenté pour
1953 et 1963, ce coût est ventilé pour les automobiles et
pour les véhicules commerciaux. Au cours de la décade
1953-1963, le coût moyen d'immatriculation des véhicules
n'a pas augmenté au Québec; heureusement pour l'automobiliste québécois qu'il n'en fut pas comme en Ontario
où les coûts ont plus que doublés au cours de la même
période.

En effet, le Québec avait en 1953, les coûts moyens d'immatriculation les plus élevés au Canada: \$36.08 comparé à \$17.88 pour l'Ontario et \$23.75 pour l'ensemble du Canada. En 1963, il coûtait en moyenne \$22.37 pour immatriculer une automobile au Québec, et \$19.89 en Ontario; cependant il en coûtait plus cher en Ontario qu'au Québec pour immatriculer un véhicule commercial: \$78.78 contre \$72.92. L'automobiliste québécois était nettement défavorisé en 1953, mais cette situation était rétablie en 1963 puisque les autres provinces avaient augmenté considérablement leurs taux. Nous verrons plus loin les sommes totales que les immatriculations des véhicules ont rapportées au trésor provincial.

Taxe sur les carburants.

Des deux taxes analysées, la taxe sur les carburants est celle qui produit les revenus les plus importants;
de plus, elle semble logique, puisqu'elle réparti les charges entre les usagers au prorata de l'utilisation. Toutefois, le Québec ne devrait pas augmenter indûment le taux
des taxes sur les carburants sans tenir compte des taux
appliqués dans les provinces voisines, spécialement en Ontario. (Il devrait exister une politique commune de taxation entre les deux provinces).

TABLEAU XII

Coût moyen de l'immatriculation

des véhicules automobiles

Québec-Ontario-Canada 1953 et 1963

٠.	Auto	mobiles	Car	mions	Moyenne (1)		
	1953	1963	1953	1963	1953	1963	
Québec	\$23.16	22.37	62.54	72.92	36.08	36.14	
Ontario	9.37	19.89	35.61	78.78	17.88	34.24	
Canada	14.72	19.54	36.80	64.53	23.75	32.37	
•			•				

D'après: The Motor Vehicle, 1953 et 1963 - B.F.S. Ottawa.

⁽¹⁾ Comprend les revenus provenant de l'immatriculation de tous les genres de véhicules automobiles, des remorques, des permis de conduire et des permis spéciaux.

Au Québec, le taux de la taxe sur les carburants est très élevé, mais contrairement à la croyance populaire, il n'est pas le plus élevé au Canada.

Nous reproduisons au tableau XIII un historique du développement de la taxe sur les carburants dans les provinces canadiennes depuis 1937. On y voit que toutes les provinces canadiennes augmentèrent le taux de la taxe sur les carburants en 1947; depuis cette date, il semble n'y avoir eu aucune politique générale d'augmentation du taux de cette taxe, quoique 6 provinces l'ont augmentée en 1961: les quatres provinces de l'ouest et deux des provinces maritimes.

Le Québec et l'Ontario ont presque toujours imposé les mêmes taux de taxe sur les carburants, sauf pour les années 1950 à 1957, et pour l'année 1963 au cours desquelles ce taux était supérieur de 2¢ par gallon au Québec. Toutefois, en 1958, l'Ontario fut la première province canadienne à taxer davantage les huiles diézels; le Québec n'appliquait cette mesure que 5 ans plus tard. En 1964, le différentiel entre les taxes payées sur l'essence et celles payées sur les huiles diézels était de 6¢ par gallon au Québec, et de $5\frac{1}{2}¢$ en Ontario.

Nous reproduisons au <u>tableau XIV</u> le taux de la taxe sur les carburants dans les provinces canadiennes pour les années 1952 et 1964. Le Québec et l'Alberta sont les provinces où la majoration fut la moins forte: 2¢ par gallon; une province augmentait de 3¢ par gallon, 3 provinces y inclus l'Ontario, augmentaient de 4¢ et les 4 autres provinces augmentaient de 5¢.

Nous voyons aussi que les provinces maritimes sont celles où les taux sont les plus élevés; alors que les provinces de l'Ouest bénéficient des taux les plus bas; le Québec et l'Ontario ont des taux moyens.

TABLEAU XIII

TAXE SUR LES CARBURANTS

PROVINCES CANADIENNES 1937-1964

Années	11e PE.	NEcosse	NBruns.	Québec 0	ntario	Manitoba	Sask.	Alberta	C. Brit.	TNeuv
1937 1938 1939 1940	10 10 10 10	8 10 10 10	8 10 10 10	6 6 8 8	6 6 8 8	7 7 7 7	7 7 7 7	7 7 7 7	. 7 7 7 7	
1941 1942 1943 1944 1945	- 10 10 10 10 10	10 10 10 10 10	10 10 10 10 10	8 8 8 8	8 6 8 8	7 7 7 7 7	7 7 7 7 8	7 7 7 7	7 7 7 7	
1946 1947 1948 1949 1950	10 13 13 13	10 13 13 13 13	10 - 13 13 13 13	8 11 11 11 13	6 11 11 11 11	7 9 9 9	8 10 10 10	7 9 9 9	7 10 10 10	14 14
1951 1952 1953 1954 1955	13 13 13 13	15 15 15 15 17	13 13 13 15 15	13 13 13 13 13	11 11 11 11 11	9 9 9 9 9	10 10 11 11 11	10 10 10 10	10 10 10 10	14 14 14 15
1956 1957 1958 1959 1960	13 16 16 16 16	17 17 17 17 17	15 15 15 15 15	13 13 13 13 13	11 13 13 (18½) 13 (18½) 13 (18½)	11 11 11 11 11	11 12 12 12 12	10 10 10 10 10	10 10 10 12 . 12	17 17 17 17 17
1961 1962 1963	16 16 18 (18)	19 (27)	18 (23)	13 13 (18½) 15 (21)	$\begin{array}{ccc} 13 & (18\frac{1}{2}) \\ 13 & (18\frac{1}{2}) \\ 13 & (18\frac{1}{2}) \\ 15 & (20\frac{1}{2}) \end{array}$	14 (17)	14 (17)	12 (14) 12 (14)	13 (15)	19 19

Source: Motor Vehicle - B.F.S., Ottawa - (1) Les valeurs entre () représentent la taxe sur "le diesel fuel".

TABLEAU XIV
TAXE SUR LES CARBURANTS

PROVINCES CANADIENNES 1952-1964

Provinces	1952	1964
	(en	cents)
Terre-Neuve	14	19
Ile-du-Prince-Edouard	13	18 (18)
Nouvelle-Écosse	15	19 (27)
Nouveau-Brunswick	13	18 (23)
Québec	13	15 (21) *
Ontario	11	15 $(20\frac{1}{2})$
Manitoba	9	14 (17)
Saskatchewan	10	14 (17)
Alberta	10	12 (14)
Colombie-Britannique	10	13 (15)
		•

Source: The Motor Vehicle, B.F.S., Ottawa.

Les valeurs entre () représentent la taxe sur le "diesel fuel".

^{*} La taxe sur les carburants fut augmentée de un cent par gallon en 1965.

Yente de gazoline.

Les revenus sont directement reliés aux ventes de carburant. Comme nous ne pouvons pas obtenir les statistiques de ces ventes, nous analysons les ventes de gazoline; ces valeurs sont représentatives.

Nous rapportons au tableau XV les ventes brutes et les ventes nettes de gazoline pour quelques années entre 1952 et 1963; le pourcentage des ventes nettes sur les ventes brutes y est aussi calculé. Les ventes nettes représentent les ventes brutes moins les ventes non taxées. La figure 12 reproduit graphiquement les ventes nettes de gazoline ainsi que le pourcentage des ventes nettes aux ventes brutes.

Nous constatons que les ventes nettes de gazoline ont toujours été plus fortes au Québec qu'en Ontario; elles sont aussi supérieures à la moyenne canadienne; toutefois cette marge diminue continuellement: les ventes nettes diminuent au Québec, et elles augmentent dans l'ensemble du pays.

La consommation nette de gazoline par véhicule tend à se stabiliser aux environs de 600 gallons par véhicule annuellement: on ne peut s'attendre à accroître les revenus avec une consommation unitaire accrue; de même est-il difficile de les accroître en réduisant les exemptions de taxe; en effet, on remarque dans toutes les provinces une tendance à standardiser le genre d'exemptions accordées.

Entre 1952 et 1963, les exemptions de taxe sur la vente de la gazoline ont augmentées au Québec et diminuées dans presque toutes les autres provinces. En 1952 90.7% des ventes de gazoline étaient taxées au Québec, 82.4% en Ontario, et 73.2% dans l'ensemble des provinces. En 1963, 87.9% l'étaient au Québec, 86.6% en Ontario, et 82.0% dans l'ensemble des provinces.

Revenu total (Frais d'immatriculation et taxes sur carburants).

Les tableaux XVI et XVII reproduisent les statistiques générales des revenus totaux et des revenus par véhicule. Le tableau XVI compare le Québec et l'Ontario pour

TABLEAU XV

VENTES DE GAZOLINE

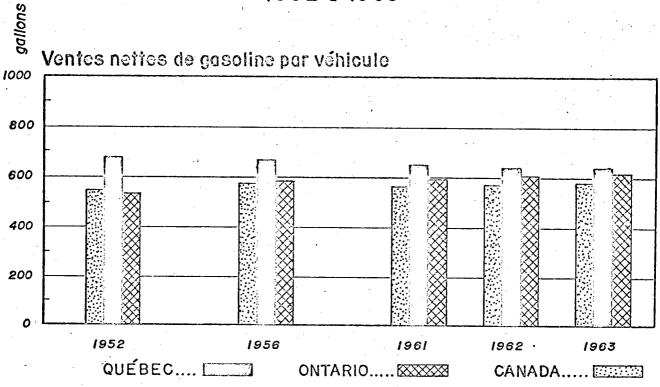
PROVINCES CANADIENNES

PROVINCES CANADIENNES 1952, 1956, 1961, 1962, 1963

	Ve	Ventes brutes par véhicule gallons				Ve	Ventes nettes par véhicule gallons				Ventes nettes, en pourcentage des ventes brutes				
Année	52	56	. 61	62	63	5 2	56	61	62	63	52	56	61	62	63
Canada	743	751	732	739	714	544	581	569	574	579	73.2	77.4	77.7	77.7	82.0
Terre-Neuve	585	530	596	571	581	539	505	478	463	480	92.1	95.3	80.2	81.0	82.7
Ile-du-Prince-Edouard	579	689	563	560	557	4 5 9	499	444	511	546	80.6	72.4	78.8	91.2	98.0
Nouvelle-Ecosse	602	600	539	572	577	498	507	475	502	508	82.7	84.5	88.1	87.8	88.0
Nouveau-Brunswick	780	732	494	661	647	653	601	415	567	545	87.3	82.2	84.0	÷.,	84.3
Québec	750	742	734	725	715	679	670	634	628	628	90.7	90.3	86.3	86.6	87.9
Ontario	650	701	680	694	706	538	585	593	601	611	82.4	83.5	87.2	87.0	86.6
Manitoba	789	842	791	797	803	442	483	543	562	568	56.1	57.4	68.7	70.5	70.8
Saskatchewan	1007	927	796	810	832	478	493	516.	509	531	47.4	53.1	64.9	62.8	
Alberta	1130	1006	1086	1120	816	528	583	529	531	533	46.6	57.9	48.8	47.4	63.9
Colombie-Britannique	595	664	643	627	619	451	542	483	489	485	75.6	81.6	75.2	78.0	65.3 78.3

Source: Calculs à partir de données prises dans The Motor Vehicle, B.F.S. Ottawa.

VENTES DE GASOLINE QUÉBEC - ONTARIO-CANADA 1952 à 1963



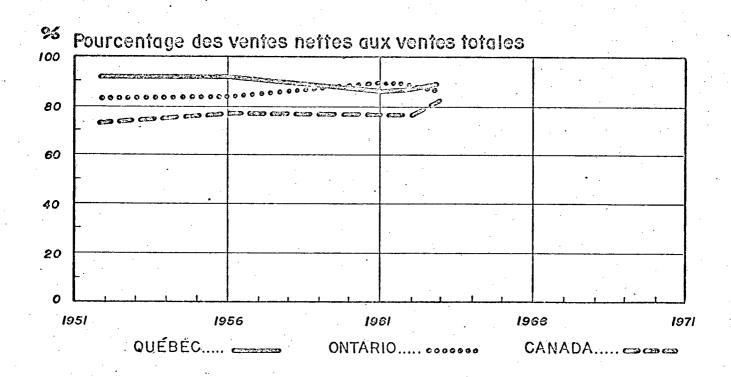


TABLEAU XVI
REVENUS PROVENANT DE L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES ET DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS.

QUÉBEC ET ONTARIO

1937-1963

	Total des Québec	revenus	Taxe sur c	arburants	Taxe sur véhicu	les et nutren			
Année	(milliers)	Ontario (milliers)	Québec (milliers)	Ontario (milliers)	Québec (milliers)	Ontario (milliers)	Québec	ar véhicule Ontario	Revenus en pour- centage des dé-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ \$	\$	penses de voirie Québec Ontario % %
1937 1938 1939 1940	13 673 14 887 16 982 18 120	26 688 26 694 34 127 36 241	7 078 7 639 9 969 11 154	17 644 18 503 25 105 26 608	6 595 7 249 7 012 6 965	9 044 8 190 9 022 9 632	69.08 72.45 79.67 80.47	42.77 39.89 49.96	118.6 56.1 68.5 57.3 73.8 93.1
1941 1942 1943 1944 1945	20 068 19 257 18 975 19 647 21 122	38 079 34 126 36 306 36 297 36 653	12 260 11 507 (1) 11 803 (1) 11 801 (1) 12 949 (1)	27 641 26 608 (1) 26 608 (1) 26 608 (1) 26 608 (1)	7 808 7 750 7 172 7 846 8 173	10 438 7 518 9 698 9 689 10 045	86.44 86.50 85.21 89.59 84.50	51.48 51.51 47.70 52.49 53.72 55.30	58.3 124.0 99.3 99.2 101.6 156.3 94.0 169.0 87.5 167.9 76.2 168.1
1946 1947 1948 1949 1950	26 020 37 059 42 870 45 644 54 109	44 802 62 397 68 435 76 745 86 605	16 469 25 569 29 591 30 909 37 156	31 260 47 420 52 566 58 228 65 040	9 551 11 491 13 279 14 735 16 953	13 542 14 978 15 869 18 517 21 565	82.77 125.03 127.60 118.21 124.76	63.00 77.99 78.21 79.10 78.44	56.0 90.6 53.8 91.7 55.6 90.7 76.6 98.5 99.9 95.9
1952 1953 1954 1955	71 381 79 686 85 025 96 192	93 940 103 139 113 086 122 090 145 885	47 635 50 618 56 590 59 703 67 970	71 382 77 648 86 239 92 658 103 789	19 164 20 148 22 291 24 592 27 398	22 557 24 008 25 139 27 605 40 180	133.40 124.14 129. 126. 129.	77.95 79.84 80. 82. 90.	78.4 85.4 66.7 77.8 86.8 92.3 87.9 97.5 83.3 87.4
1956 1957 1958 1959 1960	109 382 119 061 125 275 132 687 141 872	163 023 196 859 209 343 225 505 233 360	78 026 94 727 88 788 93 619 100 231	112 941 143 219 151 390 158 446 164 455	29 891 32 636 34 723 37 248 39 768	46 140 49 405 53 394 61 793 63 623	132. 135. 129. 128. 129.	95. 109. 112. 114.	84.7 80.6 89.6 91.9 70.1 87.2 75.8 85.3
1961 1962 1963	152 440 169 017 202 098	244 268 252 305 276 919	106 838 119 460 149 659	172 738 181 291 193 029	43 258 47 562 49 943	65 601 64 427 77 676	129. 132. 146.	115. 116. 122.	95.0 96.5 102.0 102.7 91.1 104.8

Source: The Motor Vehicle, B.F.S. Ottawa. (1) Inclut les subsides fédéraux.

TABLEAU XVII

REVENU TOTAL PAR VÉHICULE DANS LES PROVINCES CANADIENNES

1952-1963

	1952	. 1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	. 1963
Canada	88	90	90	96	100	108	108	108	108	113	115	122
Terre-Neuve	111	107	109	118	117	117	123	135	130	136	135	152
Ile-du-Prince-Edouard	86	82	86	8.5	97	117	111	132	107	109	103	114
Nouvelle-Ecosse	109	104	108	112	118	120	119	. 111	117	122	125	128
Nouveau-Brunswick	110	112	123	128	132	129	130	1 2.8	126	138	139	145
Québec .	*. 124	129 -	126	129	132	135	129	128	129	129	1'32	146
Ontario	80	• 80	82	90	95	109	112	114	113	115	116	122
lanitoba	60	63	64	66	75	82	79	84	82	100	100	110
Saskatchewan	70	76	76	7.5	75	86	87	87	88	97	98	102
Alberta	83	82	83	86	87	91	85	83	82	93		95
Colombie-Britannique	. 77	78	75	80	83	81	80	79	87	99	103	102

Source: The Motor Vehicle, B.F.S., Ottawa.

les années 1937 à 1963, et le tableau XVII présente les revenus totaux par véhicule dans les provinces canadiennes pour les années 1952 à 1963.

Les revenus totaux sont reproduits à la figure 13 pour le Québec et l'Ontario. Au cours de la décade 1953 à 1963, les deux provinces ont accrû leurs revenus d'environ 150%; cependant, cette augmentation s'est produite de façon différente dans les deux cas; au Québec, les revenus provenant de la taxe sur les carburants augmentèrent de 163% et ceux provenant des immatriculations de véhicules n'augmentèrent que de 127%. En Ontario, les revenus provenant de la taxe sur les carburants n'augmentèrent que de 125%, et ceux provenant des immatriculations de véhicules de 212%. Dans les deux cas, nous voyons que les revenus provenant de la taxe sur les carburants sont les plus importants.

En 1963, Québec retirait 150 millions en taxes sur les carburants sur un total de 202 millions de revenus, et l'Ontario 193 millions sur 277 millions.

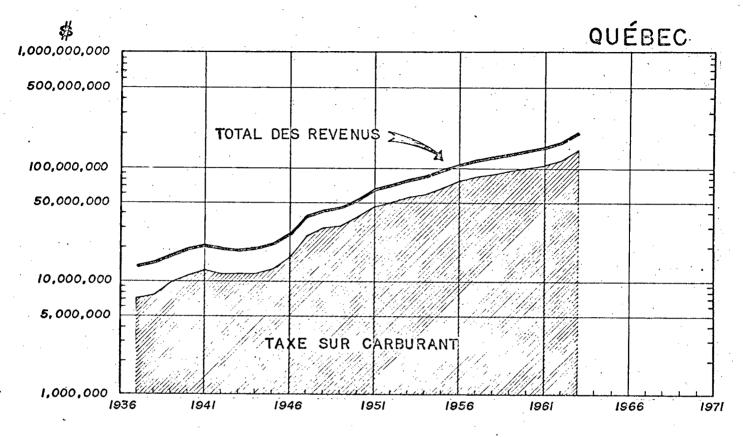
Si on compare le montant des revenus par véhicule, on voit à la <u>figure 14</u> que le Québec a plus de revenus par véhicule que l'Ontario ou que l'ensemble du Canada. Ces revenus dans tous les cas augmentent avec les années; en 1937, le Québec et l'Ontario recevaient \$69.08 et \$42.77 par véhicule; ils en recevaient respectivement \$146.00 et \$122.00 en 1963. L'automobiliste québécois doit payer plus cher que l'automobiliste ontarien pour les services qu'il reçoit; il doit même payer plus que la moyenne des automobilistes canadiens. Seul l'automobiliste terreneuvien payait plus en 1963, soit \$152.00. On voit qu'avec les années, la marge entre les taxes payées au Québec et ailleurs tend à diminuer.

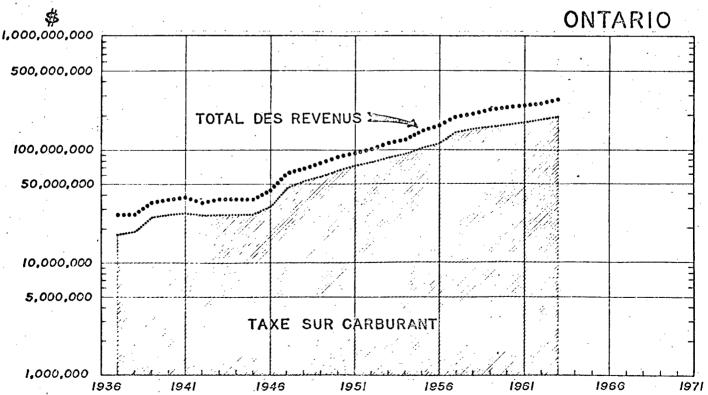
Revenus comparés aux dépenses.

Les automobilistes du Québec doivent payer un fort montant pour les services qu'ils reçoivent: jusqu'à quel point ces lourdes taxes réussissent-elles à fournir les revenus nécessaires au paiement des dépenses toujours croissantes de voirie?

REVENUS PROVENANT DE L'UTILISATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES QUÉBEC et ONTARIO

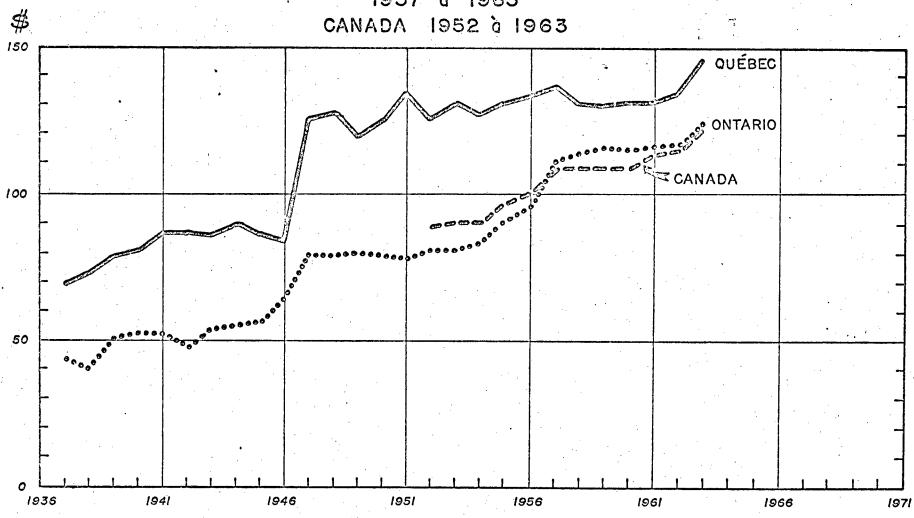
1937 - 1963





REVENUS PAR VÉHICULES (Immatriculation et Taxes sur les carburants) QUÉBEC - ONTARIO

1937 à 1963



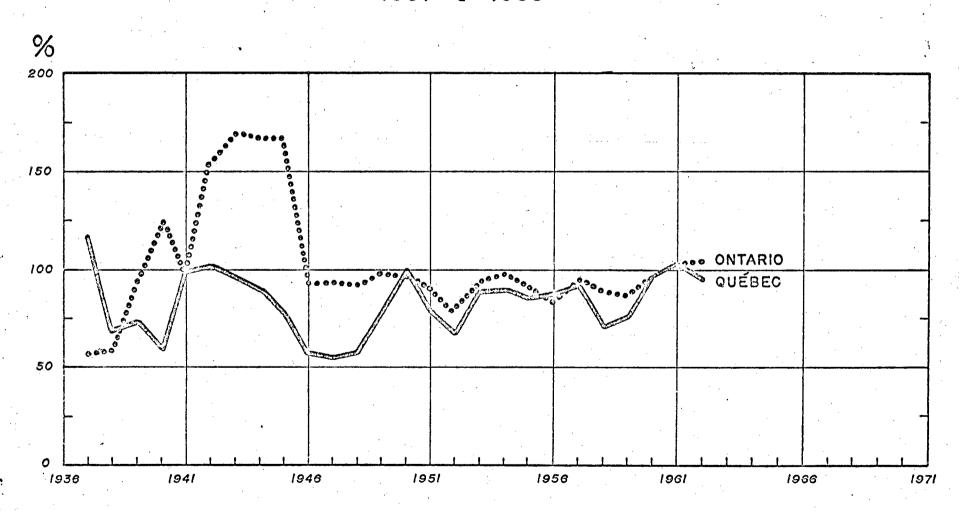
Etant donné l'extrême variation des dépenses de voirie dans la province de Québec, il est impossible de se faire une idée du pourcentage qu'en défraient les automobilistes chaque année. C'est pourquoi nous choisissons deux périodes pour établir ce pourcentage; soit avant 1950 et après. On voit au tableau XVI et à la figure 15 que malgré les forts revenus provenant de la taxe sur les véhicules, le Québec est loin d'acquitter à même les revenus de la route, les obligations qu'il a contractées au compte de la voirie. Le pourcentage des dépenses couvert par la taxe sur les véhicules, n'a été que de 78.4% au cours de la période de 1937-1950 et de 85.5% au cours de la période 1950-1962.

La position de l'Ontario sous ce rapport est différente. Pour la période 1937-1950, cette province a réussi à payer plus que ses dépenses de voirie à même les revenus provenant de l'usager de la route; soit une moyenne de 112.5% alors que pour la période 1950-1962 les revenus n'ont couvert que 91.2% des dépenses.

L'examen des courbes présentées à la figure 15 montre que d'une manière générale les deux provinces ont une tendance à dépenser au poste voirie un peu plus que les revenus provenant de l'utilisation de la route, quoique l'on remarque une forte tendance à une stabilisation entre les revenus et les dépenses dans les deux provinces. Cependant à cause des développements récents nécessités par les besoins de la région de Montréal, on pourrait s'attendre à voir au cours des années précédent l'Expo '67, un pourcentage de revenus nettement inférieur aux dépenses au Québec. Toutefois la récente augmentation de la taxe sur les carburants devrait pallier à une trop forte diminution dans le pourcentage des revenus par rapport aux dépenses.

Au surplus la province d'Ontario, même si elle bénéficie de revenus considérables, reçoit du gouvernement fédéral plus de subsides que le Québec. Par suite de ces revenus supplémentaires, le gouvernement de cette province peut se permettre de distribuer d'importants subsides aux municipalités.

REVENUS PROVENANT DE L'UTILISATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES EN POURCENTAGE DES DÉPENSES AFFECTÉES À LA VOIRIE RURALE QUÉBEC — ONTARIO 1937 à 1963



Certaines provinces, particulièrement les provinces maritimes, sont dans une situation semblable à celle du Québec, et ont obtenu des subsides généraux et spéciaux pour le développement de la voirie. Les subsides fédéraux de voirie ont augmenté considérablement en ces dernières années, surtout depuis que toutes les provinces ont accepté de collaborer à la construction de la Route transcanadienne; en plus le gouvernement fédéral a continué d'accorder des subsides pour la suppression des traverses à niveau, pour la construction de viaducs, de routes militaires, ou de routes servant à des usages fédéraux.

II- REVENUS MUNICIPAUX.

La grande partie des dépenses de voirie municipale doivent être soldées à l'aide des revenus provenant des taxes que les municipalités ont le droit de percevoir. Dans la plupart des cas, ces dépenses sont imputées aux propriétaires fonciers au moyen de la taxe générale ou d'une taxe spéciale. Afin d'éviter une augmentation de ces taxes, les municipalités devront obtenir la permission de percevoir des taxes nouvelles, ou recevoir des octrois gouvernementaux pour fins de voirie.

Etant donné les grandes différences dans la distribution des responsabilités financières et administratives au Québec et en Ontario, nous ne croyons pas opportun de faire une comparaison des dépenses municipales de voirie dans les deux provinces; d'ailleurs nous avons traité antérieurement des dépenses municipales de voirie au Québec sans faire de comparaison avec l'Ontario.

